

- *Déclaration de politique générale du Premier ministre Luc Adolphe TIAO : l'intégralité du document*
jeudi 10 novembre 2011.

Déclaration de Politique Générale de Son Excellence Monsieur Luc Adolphe TIAO, prononcée le 20 octobre 2011 à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Je voudrais, avant d'entamer cette déclaration, partager avec vous l'émotion que j'ai eue à l'annonce du décès de El hadj Oumarou Kanazoé. Dans la nuit du 18 au 19 octobre, quand je mettais la dernière main à cette déclaration, j'avais écrit à son intention, les lignes suivantes que je voudrais laisser telles : « Permettez-moi d'avoir une pensée forte pour une figure emblématique du secteur privé burkinabè dont il fut le pionnier et l'instigateur de son développement. Je veux parler de El Hadj Oumarou Kanazoé, Président du Conseil national du patronat et Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, que nous ne voyons plus effectuer nuit et jour le tour de ses chantiers à travers le Burkina Faso. Son état de santé ne lui permet plus d'être aussi actif tel qu'on le connaissait. Au nom du Gouvernement et à mon nom personnel, je lui souhaite un prompt rétablissement. Puisse-t-il être toujours un modèle et un inspirateur, par son patriotisme et son dévouement dans les affaires, son abnégation au travail et sa générosité pour les générations montantes d'opérateurs économiques de notre pays. »

Monsieur le Président, Honorables Députés,

C'est à la fois un grand honneur et un agréable devoir pour moi, de présenter à votre auguste Assemblée ma déclaration de politique générale, conformément aux dispositions de la Constitution.

Au-delà du symbolisme, je mesure toute la valeur que revêt cet exercice républicain auquel je me prête pour la première fois. Il me donne l'occasion de vous dérouler ma feuille de route dans la perspective de la réalisation du Programme politique du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE : « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent » qu'il a conclu avec le peuple burkinabè en novembre 2010, pour cinq années de labeur.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans un contexte international de récession économique qui ne dit pas son nom, et dans un contexte national de sortie progressive de crise, où les attentes sont toujours fortes, le temps est compté. Et cela, sur les niveaux individuel, catégoriel, communautaire et national.

Aussi, voudrais-je reposer ma philosophie d'action sur trois lignes directrices :

la réflexion axée sur l'innovation et le respect de nos valeurs communes ;

la concertation large, ouverte et, conséquemment, non sectaire ;

l'action collective continue ayant pour moteur, l'intérêt général.

C'est ce viatique qui tient tout particulièrement à cœur le Chef de l'Etat, que je continuerai de partager avec mon équipe ainsi que les millions de filles et de fils de notre pays qui savent, dans les moments difficiles, faire preuve de sursaut patriotique et républicain.

Aussi s'agira-t-il de prendre en charge une action programmatique référencée dans le présent et dans l'avenir. Cette action s'éclairera d'une vision prospective inscrite dans les attentes pressantes des couches sociales laborieuses.

Elle s'inscrira également dans des projections prenant en compte, les questionnements de notre devenir en tant que pays, nourrissant légitimement l'ambition d'une réelle émergence économique. C'est pour cela, que plus que jamais, la recherche du consensus par la concertation, constituera la pierre angulaire pour la construction d'un fonctionnement efficient des institutions républicaines.

Dans le même temps, nous avons pleinement conscience que les défis qui sont dans l'air du temps au Burkina ont pour noms : urgence, diligence et célérité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est dans un contexte de crise jamais vécue par notre pays que le Président du Faso, son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE m'a fait l'insigne honneur de me porter à la tête du Gouvernement pour contribuer à restaurer l'autorité de l'Etat et la paix, et conduire sous sa clairvoyance et son leadership, la mise en œuvre de son programme quinquennal 2011-2015. Je mesure à sa juste dimension à la fois le degré de confiance et de don de soi que requiert un tel niveau de responsabilité. Je voudrais, à nouveau, lui en savoir sincèrement gré en même temps que je prends l'engagement, au nom de toute l'équipe gouvernementale, d'œuvrer à l'atteinte des objectifs qu'il a bien voulu nous assigner.

C'est aussi le lieu pour moi de réitérer toute ma gratitude à tous ceux et à toutes celles qui ont œuvré avec esprit de suite et parfois dans l'anonymat pour le retour de la paix sociale de notre pays. J'exprime par la même occasion ma profonde reconnaissance aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour leur soutien multiforme dans l'optique de réussir le pari du développement avec le peuple burkinabè. J'appelle ici même tous les Burkinabè à un véritable sursaut d'orgueil pour la construction d'un Burkina de justice et de tolérance, prospère et toujours rayonnant.

Je sais l'ambiance de parfaite cordialité et de franche collaboration qui a toujours caractérisé les rapports entre l'Exécutif et le Législatif, les deux poursuivant le même objectif, celui d'améliorer les conditions d'existence des 15 millions de Burkinabè. Sur cette base, je sais d'avance que je bénéficierai de votre soutien Monsieur le Président, de celui du Bureau ainsi que de la grande disponibilité de tous les députés pour la conduite de la lourde mais combien exaltante mission que le Président du Faso a bien voulu me confier.

Je voudrais vous réitérer ma satisfaction pour la qualité des échanges que nous avons eus la semaine dernière à l'occasion de mon discours sur la situation de la nation. Vos commentaires et vos questions m'ont édifié sur les interrogations et les attentes du peuple burkinabè que vous représentez dignement.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Il y a exactement une semaine, je présentais devant votre auguste Assemblée, l'état de la nation. Des avancées significatives ont été enregistrées durant ces quatre dernières années. Je voudrais féliciter mon prédécesseur, Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, et l'équipe gouvernementale qu'il a dirigée, pour le travail abattu. Mais d'importants défis demeurent encore et ont été davantage mis en évidence par la crise qui a ébranlé récemment les fondements de la société burkinabè. Je rappellerai essentiellement :

le défi de la gouvernance encore handicapée par des dysfonctionnements juridico-administratifs ;

le défi de la lutte contre la corruption, la fraude, l'incivisme et l'insécurité du fait de la persistance de la pauvreté, de l'extraversion culturelle et de la perte des valeurs cardinales au sein de nos sociétés ;

le défi du renforcement des capacités humaines et institutionnelles engendrant de faibles productivités du travail et des lourdeurs administratives en déphasage avec les exigences de célérité et de compétitivité qui caractérisent aujourd'hui la gouvernance des affaires ;

le défi d'une jeunesse qui revendique légitimement son droit à contribuer au développement du pays ;

le défi des femmes qui, fières d'exercer leur fonction de procréation revendiquent leur place dans la vie politique nationale et de voir leurs diverses contributions prises en compte de manière explicite dans la comptabilité des richesses nationales ;

le défi de l'amorce véritable de la transition démographique du fait du niveau encore élevé de la fécondité et d'une mortalité en baisse continue ;

enfin, le défi même des ruptures à opérer pour transformer notre modèle économique afin de relancer la croissance sur une base saine, pro-pauvres et durable.

Les perspectives pour relever l'ensemble de ces défis, sont toutes tracées dans le projet de société du Président Blaise COMPAORE : « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent ». De manière explicite, il s'agit pour lui, je cite : « ...de bâtir une société confiante et déterminée,

portée par ses énergies endogènes, fortifiées par les opportunités de l'ouverture sur le monde. La liberté, le dynamisme, la quête permanente de l'excellence, le partage, la solidarité et le consensus constituent des éléments clés pour converger vers cette vision. » Fin de citation. Quatre impératifs sont mis en exergue. Il s'agit de :

*la confiance aux capacités endogènes comme facteurs de progrès et d'émancipation ;
la culture de l'excellence et de la compétition pour tirer un meilleur profit des opportunités qu'offrent la régionalisation et la mondialisation ;
l'inculcation des valeurs de partage, de solidarité et de consensus en tant que facteurs de cohésion sociale ;
le renforcement continu de la démocratie par la promotion des libertés collectives et individuelles.*

*Bien évidemment, toutes ces préoccupations ont préfiguré les quatre axes directeurs du nouveau programme politique du Président du Faso, à savoir :
premièrement, la consolidation de l'investissement humain, deuxièmement, le développement institutionnel et la gouvernance, troisièmement, les leviers de l'émergence, quatrièmement enfin, les dynamiques nouvelles pour l'économie.*

La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui est désormais le référentiel de notre politique de développement et que le Gouvernement a élaboré avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) s'inscrit bien dans cette vision dont la réalisation devra jeter les bases de l'édification d'une économie émergente à l'horizon d'une génération. A cet effet, pour les années à venir, l'action gouvernementale devra s'organiser autour de 05 pôles de concentration entretenant de solides interrelations :

*le pôle du renforcement de la gouvernance ;
le pôle du renforcement des piliers de la croissance ;
le pôle de la consolidation de l'investissement humain ;
le pôle de l'intégration des thématiques émergentes dans les stratégies de développement ;
le pôle du renforcement de la coopération internationale et de l'intégration régionale, de réhabilitation et du rayonnement de l'image du Burkina Faso et son leadership mondial.*

Monsieur le Président, Honorables Députés,

I. Le renforcement de la gouvernance

Il est une évidence que le progrès social et économique et la gouvernance démocratique sont des processus qui se renforcent mutuellement. L'économiste américain, Amartya SEN, prix Nobel d'économie en 1998, ne manifeste-t-il pas sa profonde approbation pour cette vérité en ces termes ? je cite : « la démocratie fait partie intégrante du développement, elle est un processus d'expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir. Cette expansion des libertés constitue à la fois la fin première et le moyen principal de développement. » Fin de citation.

Cette vérité première s'observe au Burkina Faso, pays moins avancé, qui, du fait de la stabilité et de la cohésion sociale dont il est réputé, bénéficie d'un important flux d'aide publique au développement. Il en résulte l'émergence d'un environnement des affaires plus incitatif même si le secteur privé national reste relativement faible, comparé au reste des pays de la sous-région. La stabilité et la paix constituent en elles-mêmes de grandes richesses et sont par voie de conséquence indispensables au développement durable.

Le renforcement de la gouvernance est une préoccupation constante du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE. Sa mise en œuvre avec succès, s'appuie sur une démarche progressive soumise à de constants réajustements.

En effet, vous vous souviendrez que le système démocratique burkinabè a été soumis au mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP) de l'Union Africaine qui en a, unanimement apprécié la solidité et fait des recommandations pour sa consolidation.

Prenant acte de ces recommandations, le Président du Faso a invité tous les Burkinabè à contribuer à la réussite des réformes politiques indispensables à l'approfondissement de la démocratie et à l'accélération du processus d'édification d'un Burkina de paix et de prospérité

partagée.

Il s'agit de manière plus explicite :

d'organiser un dialogue politique avec une forte participation de toutes les parties prenantes en vue d'un consensus national autour de réformes pertinentes ;

de proposer les réformes politiques et institutionnelles pertinentes pour mieux enraciner la démocratie au moyen, notamment, d'une relecture des textes ;

de créer, au besoin, de nouvelles institutions pouvant contribuer à la qualité du débat politique, à la bonne gouvernance et à une meilleure implication des citoyens dans la prise des décisions majeures relatives à leur avenir ;

de réexaminer le fonctionnement des institutions régissant les consultations électorales.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

En matière de gouvernance, cette volonté politique s'est matérialisée par la création du Conseil consultatif sur les réformes politiques (CCRP) le 10 mai 2011. Cette structure consultative à composition diversifiée pour tenir compte de notre riche patrimoine culturel, a réellement fait œuvre utile. Le rapport de ses travaux, reflet d'un large consensus, suggère : la création de nouveaux cadres d'expression ;

la redéfinition des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans la perspective d'un réel équilibre et d'une symbiose ;

l'amélioration de la gouvernance électorale ;

le renforcement de la gouvernance globale.

Il faut bien relever que cette initiative est une grande première dans notre pays. Aussi, voudrais-je ici féliciter les différents acteurs qui y ont cru et ont en toute sincérité, apporté leur riche et précieuse contribution. Le gouvernement suivra avec grande attention les conclusions des consultations régionales et nationales et mettra tout en œuvre pour accompagner le parachèvement de cette architecture.

L'un des attributs de la consolidation de notre démocratie tient à la régularité des différentes consultations électorales depuis la restauration de l'Etat de droit, en 1991. C'est pourquoi les élections législatives et municipales couplées de 2012, une autre grande première dans notre pays, constituent un enjeu majeur pour le Gouvernement. La recomposition récente de la commission électorale nationale indépendante (CENI) et sa légitimation par la prestation de serment devant la juridiction habilitée, le 5 septembre 2011, indique des perspectives fort heureuses pour la tenue et la réussite de telles élections à condition aussi que toutes les parties prenantes s'y impliquent véritablement. Le Gouvernement y jouera pleinement sa partition.

Notre détermination à réussir des élections propres, transparentes et équitables ne fait l'ombre d'aucun doute. Ce pari, nous l'engageons avec tous ceux qui croient au génie, à l'abnégation et à l'attachement du peuple burkinabè à la justice et à la paix sociale, à la démocratie.

Au-delà de cet enjeu, la volonté du Gouvernement est de capitaliser les riches enseignements de deux décennies de pratiques électorales pour mettre en place une véritable administration électorale.

Les douloureux événements que le pays a vécus au cours du premier semestre de cette année, nous interpellent sur l'urgence de réaliser de profondes réformes de notre système judiciaire, de notre système de sécurité et de défense et de notre appareil administratif.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Dans le domaine de la justice, les dispositions diligentes prises pour juger l'affaire Justin ZONGO et celle de Gaoua, montrent qu'il existe bien une volonté et une capacité pour assurer l'efficacité de la justice. Le Gouvernement fera de la promotion de cette culture un point d'honneur, sans porter préjudice à l'indépendance de cette institution. Pour y parvenir, la politique nationale de justice adoptée en 2010 demeurera le principal cadre d'actions. Sa mise en œuvre devra se traduire par :

le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;

la création d'un tribunal des conflits pour départager les hautes juridictions en cas de conflits de compétence ;

*l'encadrement des délais de traitement des dossiers et le suivi rigoureux de l'exécution des décisions judiciaires sans porter atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
la publication des décisions de justice en matière commerciale dans un journal et un site web dédiés, dans un souci de meilleure communication ;
La promotion de l'arbitrage et de la médiation par un texte juridique instituant un juge de l'exéquat ;
la réorganisation de la carte judiciaire du pays afin d'accroître l'accès de la population à la justice ;
l'augmentation du nombre de magistrats et le renforcement de l'assistance judiciaire surtout au profit des plus démunis ;
la relecture du Code pénal et de toute la réglementation pénitentiaire ;
l'amélioration des conditions carcérales et la poursuite de la réinsertion socio-économique des détenus ;
le renforcement des capacités humaines et matérielles de la justice.*

Dans cette perspective, seront créés le centre de formation des professions judiciaires et l'école nationale de la garde de sécurité pénitentiaire. La formation et la spécialisation des magistrats et assesseurs sur la matière économique et financière sera engagée très prochainement, en vue de créer rapidement deux pôles spécialisés en la matière à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. En tout état, le Gouvernement restera très attentif aux réformes suggérées relatives à la justice.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Dans le domaine spécifique de la promotion des droits humains, le souci du Gouvernement sera de prévenir toute menace à la cohésion sociale par la vulgarisation de la stratégie nationale de promotion de la tolérance, en s'appuyant sur les canaux existants. La politique sectorielle des droits humains sera relue pour tenir compte des orientations de la SCADD et des conclusions de la 7ème édition de la semaine nationale de la citoyenneté.

La mise en place très prochaine de la Commission nationale des droits humains participe à l'éducation aux droits humains, à la protection des citoyens et à l'interpellation du Gouvernement sur les atteintes aux droits de la personne.

Par ailleurs, il sera institué un mécanisme d'appui aux organisations de la société civile qui contribuent à la promotion des droits humains au quotidien auprès des populations qui ignorent souvent leurs droits fondamentaux.

L'administration du territoire, dans le contexte de l'Etat de droit, exige de ses représentants à la tête des entités déconcentrées, un professionnalisme à toute épreuve, une exigence élevée d'impartialité et un sens du service public exemplaire. Ces exigences républicaines seront constamment prises en compte par le Gouvernement afin de garantir à l'ensemble des citoyens, sans exclusive, l'exercice des droits, devoirs et libertés prévus par notre loi fondamentale.

Il convient également de garder une vigilance particulière sur ces nombreux conflits, latents ou manifestes, qui menacent le tissu social. Que ce soit en milieu urbain ou rural, entre agriculteurs et éleveurs, entre populations et exploitants miniers et plus spécifiquement autour du foncier, nous assistons à une montée spectaculaire de l'incivisme et de l'intolérance se traduisant par des destructions de biens publics et privés en réaction à des défaillances des services de l'Etat, ainsi que des revendications corporatistes civils, militaires ou paramilitaires violentes. Nous assistons souvent à des luttes fratricides autour de la chefferie entraînant de menaces réelles à la sécurité locale. Le Gouvernement, tout en veillant avec fermeté au respect de la chose publique, mettra en place sur l'ensemble du territoire national, des cadres de dialogue et de concertation prélude à l'élaboration d'une véritable stratégie nationale de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La citoyenneté commence par l'identification légale au moyen d'un acte d'état civil qui peut être considéré véritablement comme un droit inaliénable de la personne humaine. Malgré les

nombreux efforts et initiatives, beaucoup de nos concitoyens naissent, vivent et meurent sans aucune trace légale, ce qui est de nos jours inacceptable. Le Gouvernement lancera une vaste opération d'établissement d'actes de naissance, de modernisation et d'informatisation de l'état civil afin de doter notre pays, d'un système d'état civil permanent, exhaustif, sécurisé et transparent, couvrant l'ensemble de la population. L'office national d'identification (O.N.I.) verra ses capacités de production mais aussi de distribution accrues et optimisées en vue de permettre à chaque Burkinabè en âge de voter de disposer d'une carte nationale d'identité biométrique, sécurisée, sans doublon et infalsifiable. Le Gouvernement veillera particulièrement à trouver avec l'ensemble des acteurs concernés et dans la transparence totale les meilleures formules de distribution, tirant les enseignements du passé.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La décentralisation fait aujourd'hui l'objet d'une appropriation par les populations à la base et est un puissant vecteur pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Mais après deux décennies de mise en œuvre, le processus doit faire face à de nombreux défis dont les plus importants sont :

d'abord la promotion de la participation citoyenne ;

ensuite de celui la création effective de richesses, de biens et de services publics accessibles et de qualité pour vaincre la pauvreté ;

l'émergence d'économies locales viables et de pôles de croissances capables de résorber le chômage des jeunes et d'assurer une formation professionnelle de qualité ;

enfin les collectivités territoriales doivent être le lieu d'exercice privilégié de la démocratie locale et de la bonne gouvernance dans toutes ses composantes.

Le Gouvernement poursuivra avec ses partenaires au développement la réflexion sur l'amélioration du cadre institutionnel et légal ainsi que sur la construction d'une vision stratégique plus réaliste. Il veillera au renforcement des instruments de financements existants ainsi qu'au renforcement des capacités des collectivités locales. Un accent particulier sera mis sur la formation des personnels, la rationalisation de la gestion des lotissements et à l'efficacité des transferts des compétences et des ressources.

Le Gouvernement mettra en œuvre le plan d'actions triennal du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation 2012-2014, adopté le 17 octobre 2011 par la conférence nationale de la décentralisation.

La protection civile fera également l'objet d'une plus grande attention du Gouvernement en vue de faire face avec plus d'anticipation et d'efficacité aux conséquences dramatiques des changements climatiques. L'expérience du 1er septembre 2009 a révélé qu'outre les phénomènes naturels, notre pays connaît des facteurs aggravants des situations d'inondation. Il s'agit de l'insuffisance mais aussi du manque d'entretien des canaux d'évacuation des eaux pluviales. Par ailleurs, de nombreux ménages sont installés dans des zones inondables ou submersibles malgré les nombreuses mises en garde et les campagnes de sensibilisation. Le dispositif réglementaire de gestion des catastrophes sera complété par l'adoption des plans sectoriels et le renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des acteurs de la protection civile.

La sécurité publique constitue un sujet de préoccupation majeure pour les Burkinabè. Le Gouvernement en fera un axe prioritaire parce qu'elle conditionne la paix sociale et le développement. En tout état de cause, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie nationale de sécurité intérieure (SNSI) dont les principaux axes sont :

le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des forces de sécurité intérieure ;

le renforcement et une meilleure coordination de la fonction renseignement ;

la participation communautaire ; le renforcement de la communication ;

le renforcement du dispositif de prévention et de répression ;

et enfin le renforcement de la coopération internationale et régionale.

Plusieurs plans d'actions seront conduits avec détermination pour ramener la sérénité propice

au développement des activités génératrices de revenus et la tranquillité publique. Il s'agit en l'occurrence du plan d'action de lutte contre le grand banditisme, la criminalité organisée et le terrorisme, du plan d'action de lutte contre l'insécurité urbaine et les incivilités et du plan d'action de lutte contre les drogues.

La réorganisation de la couverture sécuritaire du territoire national entre la police nationale et la gendarmerie nationale constitue aujourd'hui une priorité de premier ordre. Il s'agira d'opérer le regroupement des forces de police dans les chefs-lieux de province et de région pour renforcer la sécurité urbaine et réduire les violences lors des opérations de maintien de l'ordre. Quant à la gendarmerie nationale, sa présence renforcée en zone rurale, sur les axes routiers et le long des frontières contribuera à rendre plus efficace la lutte contre le grand banditisme et la criminalité transfrontalière. Cette réorganisation sera accompagnée d'une dotation conséquente en moyens de mobilité, d'acquisition du renseignement, de protection et d'intervention adéquats, l'introduction de la vidéo protection dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et la création de nouvelles unités d'intervention rapide.

La sécurité dans tous les cas ne peut être l'affaire des seuls services de police et de la gendarmerie nationale. Elle dépend de nombreux autres facteurs tels que : le niveau de conscience civique, la cohésion sociale, la qualité de la gouvernance locale, etc. Il s'agit donc d'une responsabilité collective. C'est pourquoi, il convient d'organiser un partenariat actif et permanent avec tous ceux qui, au plan local, sont en mesure d'apporter une contribution à la sécurité, notamment les leaders d'opinion et les acteurs de la société civile. La police de proximité constitue l'outil principal d'une politique de sécurité privilégiant l'éducation et la citoyenneté comme des axes de prévention, la proximité comme objectif de redéploiement de la police et de la gendarmerie et l'efficacité à travers une meilleure motivation des hommes, leur formation adaptée au contexte de l'Etat de droit et leur équipement conséquent.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'armée, cette vaillante institution républicaine a de tout temps rempli dignement la mission qui est la sienne et contribué de manière notable au processus de développement dans divers domaines (infrastructures, santé, formation, etc.). Nous œuvrerons pour que cette armée puisse préserver sa grandeur. Toutefois, force est de reconnaître que les récents événements ont mis à mal la gouvernance de cette institution même si certaines revendications conservent leur légitimité et ont pour la plupart trouvé des réponses appropriées.

Pour les années à venir, le Gouvernement mettra en œuvre les actions ci-après :

l'organisation des états généraux de l'armée dont les conclusions serviront à la réforme du secteur de la défense et de la sécurité ;

l'intensification de la formation professionnelle à tous les échelons ;

l'organisation régulière d'exercices militaires et le renforcement des compétitions sportives interarmées ;

la participation accrue des forces de défense aux activités de développement socioéconomique ;

la participation accrue aux opérations de maintien de la paix dans le monde ;

l'intensification de l'éducation civique en vue d'inculquer à tous les échelons les valeurs républicaines ;

l'intégration plus forte des femmes et des hommes en tenue avec les autres couches sociales dans une dynamique positive d'union et de solidarité ;

la création de la cour d'appel militaire ;

l'accroissement des effectifs féminins militaires dans le cadre de la prise en compte du genre dans les Forces armées nationales ;

la création d'une caisse d'assurance maladie des armées ;

la construction de nouvelles casernes dans certaines garnisons (Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Dori, Dédougou, Gaoua) ;

l'amélioration des conditions de vie générale de nos forces de défense ;

la construction de logements décents pour les militaires du rang dans les différentes

garnisons.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

En matière d'administration publique : les exigences actuelles du développement politique, économique et social dans le monde, astreignent les différentes administrations publiques à ne plus se complaire uniquement dans la réactivité mais à être désormais plus proactives. C'est bien dans cette perspective que le Gouvernement a adopté en juillet 2011, un plan stratégique de modernisation de l'Administration pour la période 2011-2020.

La finalité d'un tel plan est de promouvoir une administration capable de produire des biens et services de qualité susceptibles de contribuer au développement durable. A travers l'exécution de ce plan, le Gouvernement mettra l'accent sur :

l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des prestations par l'introduction au sein de l'Administration d'une logique de performance et d'une culture de résultat ;

la valorisation et le renforcement des capacités des ressources humaines afin de les prédisposer à une meilleure appropriation des politiques publiques en vue de leur mise en œuvre réussie ;

la promotion de l'accessibilité et la transparence dans l'administration publique pour une grande disponibilité des agents publics et la mise en place de mécanismes d'écoute ;

la promotion de l'administration électronique dotée de matériel informatique et le renforcement des capacités des agents publics en matière de technologie de l'information et de la communication (TIC) ;

l'identification biométrique des agents de la fonction publique en vue d'une meilleure maîtrise des effectifs et des dépenses du personnel de l'Etat ;

le meilleur suivi de la gestion de la carrière des agents publics ;

la rationalisation des structures et des procédures administratives ;

la promotion d'une déconcentration conséquente au service d'une décentralisation plus effective et porteuse de développement local par le renforcement des capacités des services déconcentrés.

Il s'agit de construire une véritable administration de développement, efficace, empreinte de l'esprit du service public et du principe de rendre compte à tous les niveaux ; une administration plus apte à assurer un accompagnement technique qui correspond aux aspirations des collectivités territoriales.

En matière de travail, le Burkina Faso est réputé être le premier pays réformateur dans le monde en matière de législation du travail. Le Gouvernement poursuivra les réformes indispensables pour préserver cette position. En outre, il renforcera le dialogue déjà dynamique avec l'ensemble des partenaires sociaux. A cet effet, il sera créé un Conseil national du travail et du dialogue social, organe chargé de la prévention et la gestion des conflits sociaux.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'enracinement de la démocratie et de la bonne gouvernance va de paire avec l'émergence d'une presse plurielle, responsable et critique. Cette réalité est bien vivace dans notre pays comme le reconnaît si bien le rapport du MAEP, je cite : « La liberté de presse et d'opinion au Burkina Faso constitue également un acquis difficilement réversible ; elle se traduit par l'existence d'une presse écrite et audiovisuelle comptant parmi les plus diversifiées et les plus dynamiques de la sous-région ». Fin de citation.

Ce dynamisme de la presse et ce rôle de reflet de l'opinion qu'elle joue avec responsabilité et esprit de suite, les burkinabè les ressentent tous les jours. Ils ont aussi eu l'occasion d'apprécier son impartialité lors des différentes consultations électorales sous l'œil bien vigilant du Conseil supérieur de la communication (CSC). Je voudrais ici dire à tous les hommes et femmes de la presse, toute ma satisfaction et ma fierté, et les inviter à continuer de renforcer leur professionnalisme.

D'importants efforts ont été consentis pour que cette presse s'exerce au mieux. Le gouvernement entend les poursuivre avec une attention toute particulière accordée à :

la réalisation d'une meilleure couverture nationale par les médias audio-visuels tout en veillant sur une transition réussie vers le numérique ;
la création de centre de production et de diffusion télévisuelle dans les chefs-lieux des régions ;
le développement de la presse et de l'information en langues nationales ;
l'élaboration de mesures concrètes sur le droit d'accès à l'information ;
le renforcement de la protection des journalistes dans l'exercice de leur profession ;
la réflexion à travers un large débat sur la question de la suppression des peines privatives en cas de délit de presse telles que prévues dans le code de l'information ;
la constitutionnalisation du CSC en vue de renforcer son ancrage institutionnel et son indépendance ;
l'établissement du statut particulier de l'entreprise de presse ;
la poursuite de l'appui à la presse privée.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La crédibilité de notre processus démocratique et les exigences d'un véritable développement endogène reposent sur une gouvernance vertueuse dans l'administration publique. C'est pourquoi notre pays s'est doté d'une politique nationale de gouvernance 2005-2015. Aussi, le Burkina Faso dispose-t-il d'un cadre normatif important en matière de lutte contre la corruption qu'il s'agisse de prévention ou de répression. La loi fondamentale s'intéresse tout particulièrement à celle qui peut toucher les dirigeants. C'est dans ce cadre que la déclaration des biens est consacrée par plusieurs textes nationaux. La bonne application de ces textes constitue un moyen efficace de lutte contre l'enrichissement illicite et les détournements de biens publics.

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (A.S.C.E.) dans l'exécution de ses missions, principalement en matière de lutte contre la corruption, a été maintes fois interpellée sur des insuffisances dans l'application de ces textes, notamment :

la non vérification systématique des contenus de toutes les déclarations de biens au début, pendant et à la fin de la fonction des responsables ;

la limitation de la liste des personnes soumises à la déclaration de biens.

Au regard de ce qui précède, et pour une meilleure efficacité de la lutte contre la corruption, et dans le cadre du renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat, le gouvernement envisage de :

confier à l'ASCE la réception et l'exploitation des déclarations de biens des personnalités autres que celles des présidents d'institution dans le respect de la loi fondamentale ;

étendre la liste des personnes soumises à la déclaration des biens.

La corruption et la fraude sont deux phénomènes qui ruinent le tissu économique et causent un préjudice non négligeable au Trésor public par la non perception des droits et taxes. La corruption pécuniaire ou matérielle, la contrefaçon et la fraude entretiennent une instabilité de l'environnement des affaires et génèrent des surcoûts pour l'économie nationale.

Face à ces fléaux, outre les mesures énoncées plus haut, le Gouvernement exprime sa détermination à renforcer la lutte qui comportera les axes ci-après :

la poursuite des actions de sensibilisation et de communication en direction de la population ;

le renforcement des capacités opérationnelles des structures compétentes de l'Etat, notamment l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat, la Commission nationale de lutte contre la fraude et les Inspections techniques des ministères ;

le renforcement des sanctions et l'application du code répressif contre les contrevenants ;

le renforcement des capacités professionnelles des magistrats et assesseurs pour le jugement des personnes mises en cause dans des crimes économiques.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

II. Le renforcement des piliers de la croissance

La stabilité politique, la paix et la cohésion sociales conditionnent de manière irréfutable le dynamisme de l'activité économique. L'économie burkinabè nonobstant sa forte vulnérabilité

aux chocs exogènes et aux aléas climatiques, s'est inscrite depuis près d'une décennie dans une perspective de croissance régulière. En effet, entre 2000 et 2010 le rythme de progression de l'économie nationale a été en moyenne de l'ordre de 5,2%. C'est avec fierté mais modestie que nous accueillons le classement de notre pays dans le dernier rapport de l'indice Ibrahim 2011 de la gouvernance africaine. Selon ce rapport, durant les cinq dernières années (2005-2010), la qualité de la gouvernance de notre pays s'est améliorée. Le Burkina Faso se classe 6ème sur les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest et 19ème sur 53 pays africains.

Mais, nous sommes conscients que ces performances n'ont pas réduit substantiellement la pauvreté dont le seuil, 43,2%, reste encore élevé. Peut-on s'étonner de cette situation quand on sait que la croissance moyenne de 5,2% est légèrement au dessus, seulement de deux points, à la poussée démographique (3,1%).

Dans une telle situation il est illusoire de s'attendre à un recul notable de l'incidence de la pauvreté comme pour donner raison à Andrew CLARK et Claudia SENIK qui dans leur ouvrage, « la croissance rend-t-elle heureux ? », reprochent à la recherche effrénée d'une croissance forte de dilapider les ressources équitables, de ne pas coïncider avec le développement et finalement, de ne pas être porteuse de bien-être. Pourtant, la croissance est indispensable et peut être favorable, même doit être favorable aux pauvres, à condition que les instruments mis au point pour assurer la redistribution de ses fruits, donnent la preuve de leur pleine efficacité.

Avec l'adoption de la SCADD en décembre 2010, l'option du Gouvernement est de réaliser une croissance de qualité, c'est-à-dire soucieuse de l'environnement, créatrice d'emplois et de revenus, en moyenne de 10% en termes réels du PIB par an d'ici 2015, soit trois fois supérieur au rythme de progression de la population. Cette option volontariste requiert une plus forte diversification et une meilleure maîtrise des sources de croissance pour corriger les faiblesses structurelles de notre économie. C'est bien fort de cette exigence que le Gouvernement accordera au cours des années à venir une plus grande priorité au renforcement des piliers porteurs d'une croissance de qualité, comme la SCADD l'a mis en évidence.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le secteur agricole dans son sens le plus large constitue le pilier de base de notre économie. Il occupe 80% de la population active et contribue pour environ 35% à la formation du produit intérieur brut (PIB).

D'importantes contraintes physiques, techniques et socio-économiques sont à l'origine des faibles productivités du secteur. Pour renforcer la capacité d'entraînement de ce secteur dans la perspective d'une économie émergente et compétitive, aucun effort ne sera épargné pour y apporter des transformations majeures. L'agriculture consommatrice de la ressource « Terre » par son caractère extensif, doit laisser place à une agriculture intensive.

Au préalable, il est urgent de résoudre la question du foncier rural par l'application effective de la politique de sécurisation foncière en milieu rural et de la stratégie nationale de gestion intégrée de la fertilité des sols.

Le Gouvernement veillera à la mise en œuvre effective des textes d'application de la Loi 034-2009 sur le foncier rural. Il s'attèlera à l'adoption de textes complémentaires notamment la création de l'Agence nationale des terres rurales qui va gérer les terres appartenant à l'Etat et aux collectivités territoriales.

L'adoption prochaine par votre auguste Assemblée d'un projet de loi portant révision de la loi portant Réorganisation agraire et foncière (RAF) permettra au gouvernement de renforcer la sécurité foncière. La spéculation foncière devient une source de préoccupation à travers le pays. Si les textes existent, leur application n'est pas évidente. En vue de prévenir les conflits qui peuvent naître, le Gouvernement mettra en place une commission pour réfléchir sur la question et soumettra dans les mois à venir, des propositions concrètes pour lutter contre la spéculation foncière et toutes les autres questions relatives à l'exploitation des terres.

Au niveau de l'agriculture, il nous faut résolument engager la Révolution verte, pour aller dans le sens de la vision exprimée par le Président du Faso dans son programme « Bâtir,

ensemble un Burkina émergent ». Le gouvernement œuvrera dans ce sens à la transformation des systèmes de production par :

la promotion d'une agriculture plus intensive en mettant l'accent sur l'utilisation des intrants et des semences améliorées qui, à elles seules, contribuent pour près de 40% à l'accroissement de la production végétale ;

la modernisation des exploitations en favorisant l'introduction rationnelle du machinisme agricole (charrues, motoculteurs, motopompes, tracteurs et matériels post-récoltes) ;

la création d'un environnement qui favorise l'émergence d'un entrepreneuriat agricole, technologique et véritablement connecté au marché ;

l'élargissement des opportunités d'accès des promoteurs agricoles notamment les groupements de jeunes, au crédit ;

le renforcement de la liaison recherche - production agricole ;

le renforcement de la dynamique des filières en privilégiant le partenariat public-privé (PPP).

Une telle dynamique permettra de diversifier les exportables agricoles. S'agissant particulièrement du coton, le gouvernement poursuivra ses efforts pour améliorer la productivité et la compétitivité de la filière. Il en sera de même pour accroître sa contribution à la valeur ajoutée globale en créant de plus en plus les conditions de transformation sur place (égrenage, filature, tissages, industrie textile). Les récentes turbulences au niveau de cette filière suggèrent au gouvernement l'organisation dans les tous prochains mois, des états généraux de la filière regroupant toutes les parties prenantes.

En ce qui concerne l'élevage, le cadre d'actions du Gouvernement demeure la politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL) adopté en septembre 2010. Il s'agira de :

développer les capacités des acteurs du sous-secteur à travers la création de capacités novatrices et la promotion du partenariat public-privé ;

assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales à travers le soutien à l'agro business et la création de zones d'intensification des productions animales ;

accroître la productivité et les productions animales sur une base durable, à travers des investissements structurants dans les domaines de l'alimentation, de la génétique et de la santé animale ;

améliorer la compétitivité des produits animaux à travers la réalisation d'infrastructures marchandes structurantes ;

moderniser les services vétérinaires pour les adapter aux exigences d'un marché concurrentiel ;

élaborer un projet de loi sur les interprofessions afin de contribuer à organiser les acteurs œuvrant dans le secteur agricole et pastoral ;

créer des zones d'intensification des productions animales pour en faire des pôles économiques structurés autour d'un élevage moderne.

Pour les ressources halieutiques, au regard de la forte expansion de l'activité de pêche liée à une forte demande intérieure de ses produits, le Gouvernement mettra l'accent sur :

l'extension des programmes d'aménagements piscicoles ;

la réalisation des infrastructures modernes de commercialisation du poisson ;

la mise en œuvre d'un programme d'appui à la conservation des produits halieutiques ;

le renforcement des capacités des acteurs.

Toutefois, le Gouvernement a claire conscience que la vitalité de ce pilier dépend de notre capacité de maîtrise de l'eau. C'est pourquoi, il poursuivra ses efforts pour la réalisation des infrastructures hydro agricoles et des superficies aménagées en maîtrise totale d'eau. Dans tous les cas, notre ambition est que les cultures irriguées en pleine expansion, contribuent pour près de 50% à la production agricole à l'horizon 2015. Pour ce faire, nous devrions : assurer la maîtrise de l'eau pour sortir du cycle dépassé d'une seule production agricole annuelle. Cette maîtrise devrait contribuer dans les années à venir, à accroître la production de riz paddy de manière à réduire considérablement nos importations en la matière. Il en sera

*de même pour le développement des cultures maraîchères surtout dans les zones qui s'y prêtent le plus ;
réaliser davantage des moyennes et petites retenues d'eau sur l'ensemble du territoire pour développer les cultures de contresaison et fixer par la même occasion les jeunes dans leurs terroirs autour d'activités rémunératrices ;
démarrer effectivement dans les cinq ans à venir les grands aménagements hydro agricoles en gestation et accroître la productivité de celles déjà existantes.*

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le secteur minier est devenu l'un des piliers majeurs de notre économie. Il est une importante source de croissance et de devises. Il connaît un véritable essor depuis 2003, avec la mise en vigueur du nouveau code minier. Il contribue pour près de 8% au produit intérieur brut (PIB) et est en termes de recettes d'exportation, le premier produit actuellement (62% des recettes d'exportation).

Outre la commission nationale des mines, l'avènement de la chambre des mines installée le 30 septembre 2011 contribuera à renforcer le dispositif de gouvernance du secteur.

La nouvelle approche de développement que le Gouvernement entend privilégier fondée sur les pôles de croissance et de compétitivité y trouve une solide trame d'accueil qui devrait se renforcer avec la mise en œuvre du Projet Tambao pour lequel le Gouvernement s'attèle à trouver un partenaire d'envergure afin que les travaux démarrent effectivement dans un avenir très proche.

Pour maintenir la confiance des investisseurs et attirer de nouveaux dans ce secteur stratégique de l'économie nationale de par ses chaînes de valeurs et d'entraînement, le Gouvernement entend :

finaliser au cours de cette année 2011 la relecture du Code minier pour tenir compte des réalités du secteur, de la nécessité de lutter contre la spéculation qui sévit sur les permis de recherche et de l'urgence de protéger l'environnement ;

lutter contre la pauvreté par l'obligation pour chaque société minière d'affecter un pourcentage de ses profits en faveur de projets de développement durable au bénéfice des populations environnantes ;

optimiser l'employabilité des cadres nationaux dans les sociétés minières ;

accélérer les réformes pour faire du Burkina Faso un pays ITIE ;

mettre en place un guichet unique ;

renforcer les capacités des administrations parties prenantes en matière de contrôle et d'évaluation des performances financières des entreprises extractives. Dans ce sens, il sera créé une société d'Etat de participation minière pour optimiser les profits de l'Etat induits par l'activité minière et gérer ses actifs dans une plus grande transparence ;

renforcer les capacités des structures de formation des spécialités du domaine ;

promouvoir une meilleure participation des collectivités territoriales à la gestion minière.

Au demeurant, le Gouvernement élaborera une stratégie de renforcement progressif du ministère chargé des mines, en ressources humaines compétentes assortie d'un cadre incitatif favorisant leur rétention. Mon gouvernement se félicite à ce sujet de la signature en août 2011 avec la Banque Mondiale, d'un accord de financement d'un projet d'appui au développement du secteur minier (PADSEM) s'inscrivant dans le renforcement des capacités de gestion du secteur minier et de l'amélioration de la connaissance du potentiel minier.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'artisanat, les industries culturelles et touristiques constituent un fort potentiel de croissance et de création d'emplois. C'est pourquoi le gouvernement y accordera toute l'attention voulue. Ainsi, dans le domaine de l'artisanat, le Gouvernement entend privilégier une démarche de croissance véritable de cette branche d'activité qui consistera à :

favoriser l'émergence de créateurs et de producteurs de référence ;

créer les conditions d'émergence de PME artisanales ;

encourager la création de coopératives d'artisans en vue de renforcer leur capacité de

négociation et leur compétitivité ;

accompagner l'opérationnalisation de la chambre des métiers de l'artisanat.

Dans les domaines culturel et touristique, le Burkina dispose d'importants atouts à valoriser tels que les grandes manifestations internationales (FESPACO, SIAO, SNC, NAK, FESTIMA et SITHO) qui se tiennent de manière régulière et avec succès ainsi que des sites touristiques de renom. Dans ce cadre, les actions du Gouvernement viseront à structurer et développer l'économie de la culture et du tourisme, en mettant en œuvre les politiques sectorielles de la culture et du tourisme en vue de rendre ces deux secteurs plus aptes à affronter la concurrence et à contribuer davantage, à un développement durable. Ce faisant, les efforts seront concentrés sur :

le développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles et en particulier le soutien aux initiatives privées ;

la valorisation et la conservation du patrimoine culturel ;

le renforcement de la formation dans le domaine des lettres, des arts vivants, des arts plastiques et de la musique ;

le soutien à l'entrepreneuriat dans les industries touristiques ;

la mise en œuvre d'une stratégie efficace de promotion extérieure des biens et services culturels et touristiques ;

la mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités et de financement de la culture et du tourisme ;

l'aménagement de sites et zones à vocation touristique en les dotant d'infrastructures viables ;

la promotion d'une politique de soutien au développement de l'hôtellerie ;

la promotion du tourisme intérieur, en tant qu'axe stratégique de développement du tourisme en général ;

la consolidation du rôle du secteur privé dans le développement du tourisme et la gestion du secteur, particulièrement dans les domaines de la promotion, de la formation et de la réalisation d'infrastructures.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le Gouvernement fait le pari au cours des prochaines années de lever progressivement les principales contraintes infrastructurelles qui font obstacle à la compétitivité de notre économie. Elles sont essentiellement de quatre types : le désenclavement, le transport, les télécommunications et l'énergie.

Au niveau des infrastructures et du désenclavement, le Burkina Faso compte un réseau de pistes rurales identifié d'environ 46.095 km dont la plupart restent encore à être aménagée.

L'amélioration de la mobilité de la grande majorité de la population burkinabè reste liée au niveau d'aménagement de ces pistes rurales. En effet, près de 80% de la population active en dépend largement car constituée pour l'essentiel d'acteurs intervenant dans la production/commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux.

Il s'agira pour le Gouvernement de travailler à améliorer cette mobilité en mettant l'accent sur :

le désenclavement des grandes zones de production en assurant la connexion des centres de production aux circuits de collecte et de commercialisation ;

la facilitation de l'accès des populations rurales aux différents services sociaux de base.

Par ailleurs, pour les années à venir, des actions d'amélioration des conditions de vie urbaine par la construction, le bitumage et l'éclairage des entrées des villes seront réalisées. A travers ce programme, il s'agit de contribuer au développement de différentes villes, chefs-lieux des provinces et l'amélioration de la sécurité des usagers et des populations riveraines au projet. De nouvelles mesures seront prises pour mettre fin à la mauvaise exécution des chantiers.

L'information géographique a un rôle prépondérant dans le processus de développement, la sécurité des biens et des personnes et la gestion des phénomènes naturels.

Pour les années à venir, le Gouvernement ambitionne d'équiper le territoire national d'infrastructures cartographiques adéquates en soutien à la planification des projets et

programmes de développement.

Au niveau des transports, les coûts demeurent onéreux dans notre pays, constituant un frein à la compétitivité de l'économie. Les coûts de transaction pratiqués découragent les opérateurs économiques et contrarient l'investissement et la croissance. Les coûts d'opportunité pour l'économie sont également, très élevés puisque le système logistique actuel ne permet pas de développer, dans de bonnes conditions, les services nécessaires à une diversification de l'économie.

Pour les prochaines années, il s'agira de :

faciliter l'avènement d'entreprises de transport capables de travailler, en partenariat avec les entreprises internationales de logistique afin d'offrir au Burkina Faso une liaison aux standards internationaux avec les marchés mondiaux. Cela se fera par le développement d'un hub combinant les transports routiers, ferroviaires et aériens ;

mettre en œuvre l'important projet de construction de l'aéroport de Donsin dont les premiers travaux débuteront en début 2013 ;

poursuivre la réhabilitation et la construction de voies ferrées.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Dans le domaine des télécommunications, l'ouverture à la concurrence s'est révélée pertinente. Elle s'est accompagnée de l'élargissement des opportunités et d'une nette amélioration des prestations de services. Le dispositif institutionnel mis en place (Autorité de régulation des communications électronique et des postes (ARCEP), se professionnalise pour renforcer son rôle de veille sur la qualité du service et sur le respect de la déontologie en la matière. Afin d'apporter l'appui indispensable à l'expansion de ce secteur, le gouvernement a adopté une stratégie de développement des infrastructures dont l'ambition est de faire des TIC, un puissant levier de développement.

La véritable ambition du Gouvernement dans ce domaine est de créer les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information, à travers :

la création et la mise en œuvre de tout l'arsenal juridique et institutionnel favorable au développement et à l'élargissement des opportunités d'accès aux TIC ;

la création d'un environnement technologique et infrastructurel favorable aux télécoms/TIC ; l'établissement et l'opérationnalisation des cyberstratégies sectorielles ;

la mise en place d'un centre national de lutte contre la cybercriminalité afin de jeter les bases de l'émergence d'une économie numérique sécurisée ;

la mise en place d'une infrastructure à clés publiques, PKI, pour la certification électronique au Burkina Faso ;

la réalisation d'actions de communication, de formation, de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine des télécoms/TIC ;

la promotion des zones d'activités dédiées au numérique (montage d'ordinateurs et autres équipements pour les réseaux, maintenance, production et vente de logiciels, etc.). Cette plateforme pourra accueillir des entreprises étrangères en joint-venture et permettra au Burkina Faso, d'exceller en la matière dans la sous-région. Il sera créé dans ce sens, un Centre de développement des technologies de l'information et de la communication (CDTIC) ; la promotion de l'accès à des services postaux modernes sur l'ensemble du territoire.

Mesdames et Messieurs les Députés,

En matière d'énergie, le bilan énergétique du Burkina Faso se caractérise par une prépondérance de l'électricité d'origine thermique, 88% de l'offre globale d'électricité, entraînant une dépendance totale aux hydrocarbures, une très faible valorisation des potentialités nationales en énergies renouvelables, un faible taux de couverture des besoins en électricité, un faible rendement des équipements utilisateurs d'énergie. Toutes choses qui renchérissent son coût et grèvent la compétitivité de l'économie. Relever le défi de l'accélération de la croissance et du développement durable exige de garantir une offre permanente d'électricité à moindre coût. Les réformes en cours dans le secteur de l'énergie seront poursuivies et un programme d'investissement ambitieux mis en œuvre. Il s'agira à

travers ces programmes, d'apporter des réponses claires en matière d'options durables d'approvisionnement à moindre coût du pays et d'accès des populations aux sources d'énergies modernes afin que le secteur puisse contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural et périurbain.

Pour satisfaire à cette exigence, il s'agira de :

mettre en place un cadre institutionnel et des mesures réglementaires et fiscales qui favorisent la mobilisation des acteurs et des ressources ;

sécuriser l'approvisionnement du pays et réduire les coûts de l'énergie par :

- *la mise en service effective de la centrale de 18 Mégawatts (MW) de Komsilga au plus tard le 31 décembre 2011 ;*

- *la mise en place d'une capacité additionnelle de 36 à 40 Mégawatts (MW) de la phase 2 de Komsilga, d'un coût de 30 milliards de francs CFA. La mise en service de cette puissance devrait intervenir au plus tard au cours du premier semestre 2012 ; une troisième puissance d'un coût de 30 milliards également devrait intervenir en 2013 ;*

- *le renforcement de la centrale de Bobo II par l'installation d'une capacité additionnelle de 20 mégawatts (MW) d'un coût évalué à 16 milliards de francs. La mise en service de cette puissance est également projetée avant la fin de l'année 2012 ;*

- *le recrutement d'un producteur indépendant pour la fourniture de 70 MW pour 2013.*

désenclaver les zones rurales, par l'extension des réseaux et la pré-électrification et atteindre 60% de taux d'électrification nationale en 2015. L'ambitieux programme d'électrification des chefs lieux de départements sera effectif dans les trois années à venir ; même si ce programme accuse un peu de retard. En effet, 132 chefs lieux de communes sont programmées pour être électrifiées en 2013. Nous nous attelons à rechercher le financement pour les 87 communes qui n'ont pas encore été programmées. Mais elles seront toutes électrifiées en 2015 ;

mobiliser le potentiel énergétique national et le mettre en valeur ;

améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie.

L'interconnexion électrique avec la Côte d'Ivoire est effective et des possibilités avec d'autres pays sont envisagées (Ghana et Nigéria). Toutefois, il reste clair qu'il faut diversifier les sources de production d'énergie. La voie de l'énergie solaire est incontournable si nous voulons atteindre l'indépendance énergétique dans les années à venir. Un programme spécial de développement de l'énergie solaire sera élaboré et les moyens seront recherchés pour son financement.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Les piliers de croissance obtiendront leur solidité à la seule condition qu'ils trouvent un espace d'interférence et d'interrelation. C'est bien dans cette perspective que le Gouvernement entend privilégier les pôles de croissance et de compétitivité en tant qu'éléments innovants et volontaristes de sa stratégie de développement. Ils consistent en une combinaison, sur un espace donné, d'entreprises, de services, de centres de formation et de recherche et d'activités diverses, engagés dans une dynamique partenariale et dont la finalité est de générer un tissu économique performant susceptible de faire face à la concurrence internationale et de constituer un bassin d'emplois capable d'attirer de nouvelles activités.

Le projet pôle de croissance de Bagré qui entame sa mise en œuvre constitue une première expérience qui s'étendra de manière progressive à d'autres régions. Cet important projet qui sera mis en œuvre au cours de la période 2011-2017, permettra un quadruplement de la production céréalière, une augmentation significative de la production horticole, de poisson, d'aliments de bétail etc. Le projet permettra de créer 30 000 emplois, attirera une centaine d'entreprises et au moins trois agro-businessmen pouvant exploiter chacun 500 ha. Cette approche sera renforcée par la mise en place de zones économiques spéciales, option stratégique du chef de l'Etat, en vue de renforcer la compétitivité de notre économie et de créer plus d'emplois et de richesses avec des retombées socio-économiques à même de contribuer au bien-être de nos populations. D'un coût de 133,7 millions de dollars américains, ce projet sera financé à hauteur de 115 millions de dollars US par un don de la Banque

mondiale, 8,7 millions de dollars US au titre de la contrepartie nationale et 10 millions US par le secteur privé.

Vous conviendrez avec moi Mesdames et Messieurs les députés que la principale exigence qui s'impose alors au Gouvernement, est d'établir une liaison solide entre la recherche scientifique, l'innovation technique et technologique et les pôles en émergence pour une économie compétitive et une croissance durable.

Ainsi, dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation, l'action du Gouvernement consistera d'ici 2015, à :

doter le pays d'une vision prospective en matière de recherche scientifique et d'innovation ; accroître progressivement l'indépendance de la recherche scientifique nationale par l'alimentation et l'opérationnalisation du fonds d'appui à la recherche ; contribuer à la transformation des systèmes productifs par la mise au point et la vulgarisation des semences améliorées, des techniques de transformation et de conservation des produits locaux, la promotion des produits pharmaceutiques ; assurer l'ouverture de la recherche scientifique et technologique au monde des entreprises ; organiser et renforcer la recherche sur les thématiques émergentes par l'intensification de la recherche sur les OGM, le renforcement du régime de biosécurité, la poursuite de la recherche sur les changements climatiques et les énergies renouvelables ; mettre à profit les avantages comparatifs de la coopération en matière de recherche scientifique et technologique ; améliorer le statut des chercheurs pour les rendre encore plus productifs.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Les ambitions de développement sont grandes et légitimes. Mais vous convenez également ici avec moi que le secteur privé doit à l'horizon de la prochaine décennie, devenir le moteur du développement de notre pays. Le secteur privé est appelé à y jouer un rôle majeur, autour des pôles de croissance qui consacrent du reste le premier pilier stratégique de la SCADD. A cet égard, les défis sont énormes parmi lesquels l'amélioration des conditions qui affectent la décision d'investir ou d'exploiter une affaire d'une part, et les nécessaires mutations managériales à l'intérieur du monde des affaires d'autre part.

Les derniers événements sociaux qui ont jalonné la vie de notre pays ont ébranlé le moral des investisseurs. Il nous faut continuer de travailler d'arrache pied pour convaincre, pour rassurer que le Burkina Faso est toujours une terre de prédilection pour l'investissement et le secteur privé, véritable moteur de la croissance économique à deux chiffres que nous ambitionnons d'atteindre à l'horizon 2015.

Aussi, allons-nous travailler à juguler les lourdeurs et tous les dysfonctionnements, nos procédures judiciaires, administratives et financières dont se plaignent les opérateurs économiques.

C'est dans cette logique qu'il sera opéré la relecture de l'ensemble des textes réglementaires ayant une incidence négative sur la vie des affaires et dans une démarche qui implique le quartette Etat, secteur privé, société civile et partenaires au développement. La tenue les 27 et 28 octobre du forum des marchés publics s'inscrit dans cette démarche. Je veillerai à la mise en œuvre des recommandations par le Gouvernement.

Les procédures administratives seront simplifiées, et nous poursuivrons la politique débouchant sur la création de guichets uniques notamment en matière de commerce extérieur, de mines ou de soutien aux dossiers d'appels d'offre.

Désormais, le principe de délai sera introduit dans la délivrance des actes administratifs. L'administration sera tenue dans ces délais d'apporter les réponses aux titulaires des dossiers. Il sera institué un Cadre de Dialogue Administration-Usagers (CADAU) qui se veut un espace permanent d'échanges entre chaque ministère sectoriel et les opérateurs économiques et usagers concernés, dans une logique de relation client-fournisseur et dans l'objectif d'aplanir les points de friction réciproque. Dans une dynamique plus large, la rencontre entre le Gouvernement et le Secteur privé qui capitalise une dizaine d'années d'existence, fera l'objet

d'une évaluation approfondie pour lui garantir un nouveau souffle. A cet effet, je puis vous annoncer que le Gouvernement organisera en 2012 le forum économique national. Cette importante manifestation réunira tous les agents économiques, la société civile et l'Etat dans le but de réfléchir sur les mesures fortes à prendre pour accompagner la mise en œuvre de la SCADD et l'organisation économique du Burkina Faso.

La politique fiscale a fait l'objet de réformes approfondies ces dernières années. Les niveaux de taxation des entreprises en particulier et du contribuable en général, ont été revus, avec notamment l'adoption du code de procédures fiscales et les modifications du Code général des impôts et de celui de l'enregistrement et du timbre.

En dépit des importants efforts consentis par l'Etat, la fiscalité reste toujours, avec le financement, l'un des principaux points de préoccupation du secteur privé. Il nous revient qu'elle est en effet jugée non stimulante pour l'activité économique et inéquitabement répartie entre les agents économiques.

Par ailleurs, lors de la rencontre d'échanges gouvernement/secteur privé tenue en juillet 2011, à Bobo-Dioulasso, j'ai en effet noté que le monde des affaires reste préoccupé par la fiscalité qui à son avis, pose des problèmes spécifiques dans la plupart des secteurs d'activités comme les assurances, les transports, les TIC et l'informatique, l'exportation, le tourisme et la chasse, les mines ou le secteur informel. Mais il n'est pas indiqué que nous changions à tout moment notre politique fiscale. Car cette instabilité fiscale pourrait décourager les investisseurs potentiels. Cependant, le Gouvernement continuera d'enregistrer les contributions pour une amélioration progressive de notre politique fiscale. En attendant, nous privilégierons le dialogue et la sensibilisation.

C'est pourquoi, le Gouvernement attache du prix aux actions de sensibilisation sur le civisme fiscal et à la dynamisation de la Commission Nationale sur la Fiscalité comme espace inévitable d'échanges productifs entre l'administration fiscale et le secteur privé.

Le Gouvernement a aussi conscience que l'amélioration du taux de recouvrement fiscal implique le renforcement des capacités de l'administration des impôts et la motivation de ses agents. A ce niveau, les actions du Gouvernement tendront notamment à une amélioration des conditions de travail, la compilation et la vulgarisation des textes fiscaux et la formation sur l'interprétation uniforme des dispositions et procédures applicables en matière fiscale.

Il apparaît nécessaire d'envisager la nomination de facilitateurs fiscaux, personnes-ressource partenaires de l'administration qui seront choisies en fonction de leur compétence, leur expériences et de leur leadership pour contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation des contribuables dans les secteurs à faible rendement fiscal.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le financement est le nerf de la guerre pour notre émergence économique. Dans l'analyse des freins au développement économique, le constat majeur qui se dégage est que le financement global de l'économie par les banques, reste faible.

Le financement des entreprises demeure une préoccupation du Gouvernement. Le diagnostic unanimement partagé fait ressortir des problèmes d'adaptation des ressources et des produits financiers des banques, d'importance des garanties et des productions documentaires exigées et de gouvernance des entreprises. Il nous faut trouver des solutions pour résoudre cette équation.

L'état de notre économie et notre ambition pour une croissance soutenue requièrent l'introduction de certains remèdes dont la formule thérapeutique peut être améliorée à l'aune de l'effet d'expérience. Dans ce sens, le Gouvernement œuvrera à la promotion et à la mise en œuvre de certaines initiatives.

Il nous faut imaginer un mécanisme, une institution ou une personnalité indépendante comme un Médiateur du financement qui aura pour mission d'examiner les dossiers difficiles des banques, des établissements financiers, des institutions de micro finance et des entreprises, à travers le rapprochement des positions par des solutions concertées. Une entreprise, une fois créée, entre dans le patrimoine économique national et ne doit pas être abandonnée à ses

problèmes financiers. Le Gouvernement poursuivra donc ses efforts pour soutenir et sauver les entreprises en difficultés et à fort potentiel économique avéré grâce au renforcement du Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie.

Nous encourageons les banques à revoir leur proposition de valeur par l'innovation, la diversification des produits financiers adaptés aux besoins des entreprises, la constitution en leur sein ou le renforcement des départements chargés du financement de la petite entreprise et à rechercher des ressources longues pour financer l'investissement.

En vue de doter le Burkina Faso d'un dispositif pilote de capital risque qui a contribué dans certains pays à amorcer le développement des nouvelles entreprises, une étude de faisabilité sera réalisée, en s'inspirant des benchmarks internationaux.

Le Gouvernement initiera l'organisation périodique d'un Salon International des Financements d'Entreprise de Ouagadougou (SIFEO) dans le but de mieux capter les opportunités et ressources mondiales de financement au profit de notre secteur privé qui devra y présenter des projets valorisants et novateurs.

A court terme, le développement des infrastructures sera appuyé par la mise en place d'un dispositif de promotion des projets de partenariat public privé. L'Etat ne saurait, à lui seul, garantir la satisfaction de la population quant à ses attentes légitimes dans le domaine des infrastructures. C'est pourquoi, un projet de loi sur le partenariat public privé sera proposé à la Représentation nationale dans le but de mieux mobiliser des financements alternatifs, notamment la contribution du secteur privé dans la mise en place d'infrastructures routières, sanitaires, agricoles, éducatives ou administratives.

Au-delà de l'identification des secteurs porteurs, les actions du Gouvernement et des partenaires doivent viser la fertilisation croisée et féconde de projets économiques viables initiés par des promoteurs crédibles et orientés vers des marchés porteurs. L'objectif recherché est d'appuyer le développement de PME/PMI flexibles, innovantes, productrices de biens et services, créatrices d'emplois et opérant notamment sur :

la transformation des produits agricoles (céréales, fruits, légumes, oléagineux) en jus, huile, cosmétiques, aliments de bouche, etc. ;

la transformation et la valorisation des produits d'élevage en produits de charcuterie, de laiterie, de maroquinerie, de mercerie, etc. ;

la transformation du coton pour lever le paradoxe que la forte valeur ajoutée de l'activité cotonnière soit externalisée, alors que la production nationale est importante et qu'il est possible de promouvoir des unités de transformation dans les domaines textiles ou sanitaires ; Pour rapprocher la production des consommateurs, il sera créé une marque de franchise « 100 % Burkina » ; vitrine commerciale qui offrira d'achalander en un même lieu ce dont notre pays dispose de valeur économique.

A brève échéance, le Gouvernement procèdera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité des investissements directs étrangers, rendue plus que nécessaire après les derniers événements qui ont terni l'image internationale de notre pays. Cette stratégie impliquera plus d'actions de communication et de promotion dans les grandes places d'investissement mais aussi d'accompagnement des investisseurs qui s'établiront au Burkina Faso. La diaspora burkinabè sera particulièrement visée dans le sens d'une meilleure canalisation des flux financiers vers des investissements productifs et un transfert des connaissances. Les expériences comparables dans d'autres pays ont produit des fruits et invitent à un programme test au Burkina Faso pour mieux capter et fertiliser les capacités techniques et financières de nos compatriotes.

Parallèlement à cette stratégie d'ouverture économique, le Gouvernement exercera un lobbying actif pour renforcer le positionnement de nos entreprises performantes dans la sous-région et favoriser leur meilleure insertion dans le réseau international des affaires, grâce notamment à l'organisation de missions économiques et au recadrage de l'intelligence économique de nos représentations diplomatiques.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Parallèlement à cette stratégie générale de relance du secteur privé, il nous faut agir impérativement sur le court terme pour faire face au cycle infernal de la hausse des prix des produits de grande consommation. Celle-ci comme on le sait est liée à la crise économique en vogue dans le monde depuis plusieurs années et provoque des tensions internes.

Pour faire face au phénomène de la vie chère, le Gouvernement a adopté en septembre 2011, une stratégie d'approvisionnement régulier en produits de grande consommation. Cette stratégie repose sur 03 pistes :

- la spécialisation de la SONAGESS dans l'approvisionnement et la commercialisation des produits agricoles de grande consommation ;*
- la création d'une centrale d'achat spécialisée dans l'approvisionnement et la commercialisation des produits manufacturés de grande consommation ;*
- la diversification des sources d'approvisionnement du marché national à travers une meilleure incitation des opérateurs économiques.*

Pour ce faire, les capacités des services techniques du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat seront renforcées en vue de veiller au respect des prix affichés et de lutter contre la spéculation organisée des denrées de première nécessité.

S'agissant du ciment, l'approvisionnement du pays en ciment en quantité suffisante pour satisfaire à une demande de plus en plus croissante nécessite la prise de mesures structurelles. Ainsi, des actions concrètes vont être menées afin d'encourager les industriels et les importateurs à améliorer leurs capacités de production et d'importation. Il s'agira notamment :

de soutenir la création de nouvelles cimenteries nationales et de favoriser l'exploitation des réserves de calcaire pour la production du clinker. Ce qui contribuera à réduire sensiblement le coût de la matière première et partant le prix du ciment ;

de faciliter les activités de réhabilitation de l'usine de Diamond Cement Burkina (DCB) Ouagadougou et de la construction d'une deuxième usine de production de ciment à Noumoudara (à 25 kilomètres de Bobo Dioulasso) ;

d'encourager les différents acteurs importateurs à se professionnaliser davantage.

Les autres matériaux entrant dans la construction retiennent également l'attention du Gouvernement.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

J'ai été long sur le développement du secteur privé parce que je reste convaincu qu'il demeure le véritable moteur de notre économie dont les orientations ont été tracées par Son Excellence Monsieur le Président du Faso.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

III. La consolidation de l'investissement humain

Ce qui caractérise aujourd'hui le monde, c'est l'exacerbation de la concurrence. A cet égard, les économies qui accroîtront leur compétitivité, sont celles qui tiendront leur soleil levant de l'horizon d'où émerge l'« économie du savoir » et d'où pointent des ressources humaines de qualité. Le célèbre économiste américain Charles SOLUDO n'exagère-t-il pas cette vérité en relevant que le développement humain n'est pas seulement le pivot de la compétitivité, mais également le moteur de la croissance économique. La compétitivité et le développement humain déterminent 95% du produit intérieur brut (PIB). Cette grandeur confirme la justesse de la grande priorité donnée par le Président du Faso à l'investissement humain dans son programme politique « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent ».

La consolidation de l'investissement humain constitue le troisième pôle de concentration de l'action gouvernementale. Cette volonté est tout aussi motivée par notre totale adhésion aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et notre ferme détermination à les réaliser pleinement avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). Nos objectifs pour 2015, sont bien à la hauteur de notre engagement.

L'éducation et la formation contribuent à l'amélioration de la qualité des ressources humaines, condition indispensable à l'édification d'une économie émergente. Par ailleurs,

elles permettent d'éliminer les pesanteurs socioculturelles, de prédisposer les bénéficiaires à des changements de comportement et d'accroître leur adhésion aux ambitions de développement.

Le système éducatif burkinabè recèle de nombreux acquis en termes d'options de politique et d'innovations éducatives. Ces acquis mis en œuvre permettraient la réalisation d'un système éducatif de base dans une vision holistique en cohérence avec la SCADD dans la perspective des échéances de l'EPT et des OMD en 2015.

Selon la loi et nos aspirations profondes, l'objectif final de l'éducation est de « faire du jeune Burkinabè un citoyen responsable, producteur et créatif » et d'assurer son développement intégral et harmonieux, dans les quatre dimensions du savoir, du savoir être, du savoir-faire et du savoir vivre ensemble. Notre défi sera de répondre aux exigences du pilotage, de l'accès, du renforcement de la qualité et de la mobilisation des ressources du système éducatif de base. Le document de « Réforme du système éducatif du Burkina Faso » proposée en mai 2006 et la loi d'orientation de l'éducation du 30 juillet 2007 fondent la politique éducative actuelle, en opérant des ruptures par rapport au passé au triple plan des principes, des structures et des contenus.

Le système éducatif burkinabè n'est pas seulement riche de textes et de documents de politique éducative d'avant-garde. Il est surtout riche de nombreuses innovations de rupture qui se présentent comme de véritables alternatives au système éducatif actuel. Le Gouvernement s'attèlera à porter ces innovations à l'échelle pour régénérer notre système éducatif.

En effet, deux modèles, alternatifs et globaux, expérimentés suffisamment longtemps rassurent de leurs tenants et aboutissants dans l'innovation et sont conformes à l'esprit de la loi d'orientation et de la réforme. Il s'agit du Continuum d'Education de Base Multilingue (CEBAM) pour le système formel et des Ecoles communautaires (ECOM) pour le non formel à l'endroit des jeunes non scolarisés ou trop tôt déscolarisés.

Il s'impose à notre pays une rupture courageuse qui consistera, d'une part, à replacer tout le sous-secteur de l'éducation de base sous l'égide d'un unique département ministériel, et d'autre part, à instaurer une structure de mise en œuvre et de suivi de la Réforme. Cette réorganisation devrait être effective pour la rentrée scolaire prochaine. J'invite tous les acteurs des secteurs concernés à se préparer pour relever ce défi.

En plus, la création d'Académies régionales, l'installation de point focal au niveau communal, le renforcement de la négociation sociale au niveau villageois autour de leur participation au processus éducatif, seront envisagés pour tirer profit de la décentralisation/déconcentration.

La réalisation de cette rupture avec le statu quo peuvent se regrouper sous trois rubriques : les contenus, le système d'évaluation et de certification, le profil et la formation des enseignants. Nous nous inspirerons des expériences locales et extérieures pour construire une approche endogène, propre au Burkina Faso en adéquation avec nos réalités socioéconomiques et socioculturelles.

Le socle commun de connaissances et de compétences privilégiera deux principaux pôles de programmes, scientifique et littéraire, concentrés sur l'essentiel et capables d'être les supports pour l'éducation aux valeurs morales, éthiques, citoyennes (sens du bien commun, esprit de tolérance et de paix ...) et l'enseignement des thèmes émergents. Ces contenus devraient prendre en compte les dimensions nationale, régionale et locale avec comme médium d'enseignement/apprentissage les langues nationales aux côtés du français, une orientation préprofessionnelle par une initiation aux activités pratiques et manuelles et enfin par le passage à l'échelle des innovations porteuses d'avenir dans le secteur formel et non formel. Les caractéristiques du nouveau système d'évaluation, conçu à partir du profil attendu du sortant, comprendront un contrôle continu des apprentissages. Un diplôme terminal couronnerait le cycle d'enseignement de base de 10 ans.

Le nouvel enseignant du cycle d'enseignement de base doit pouvoir couvrir tout le cursus de 6 ans à 16 ans dans une spécialité littéraire ou scientifique. Un grand programme de recyclage

et de formation continue des enseignants renforcera les compétences de tous les enseignants en service. Le Gouvernement travaillera à améliorer les conditions d'enseignement/apprentissage.

Tous les acteurs de l'éducation, l'Etat, le privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers sont invités à contribuer de manière multiforme à l'atteinte de cet objectif d'éducation de qualité.

Nous sommes conscients que toute rupture est un risque de perte d'équilibre. Rompre avec un équilibre de bas niveau de performance pour un équilibre nouveau de plus haute performance est une loi du progrès et du développement. Il faut s'engager dans cette voie.

Le Gouvernement s'attèlera au développement de l'enseignement secondaire dont les performances actuelles ne sont pas satisfaisantes. Le taux de réussite reste faible et ce niveau d'éducation cache de graves disparités entre villes et campagnes et même entre régions. Nous œuvrerons à trouver des solutions rapides auxquels ce secteur est confronté. Le Gouvernement veillera entre autres à :

l'accroissement de l'accès à l'enseignement secondaire et à la formation technique et professionnelle ;

l'accroissement de l'offre d'éducation et de formation, notamment au niveau de l'enseignement supérieur pour accueillir plus d'étudiants, augmenter les capacités de formation dans les filières porteuses, satisfaire les besoins en équipements scientifiques et technologiques ;

l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour faire face à l'échec scolaire à tous les niveaux d'enseignement, diversifier les filières d'enseignement, faire évoluer l'école vers une école en phase avec le développement des TIC.

Notre pays a été pendant longtemps une référence pour la qualité de l'enseignement dispensé par les universités burkinabè. Nos professeurs d'universités figurent parmi les meilleurs sur le continent. Depuis quelques années ce secteur est en crise au regard des nombreuses perturbations qui ont désarticulé le système académique. Il nous faut impérativement trouver des solutions à cette situation qui retarde le développement de notre pays. Je mettrai en place dans les semaines à venir un comité ad' hoc de haut niveau pour faire le diagnostic complet de nos universités et soumettre des recommandations fortes au gouvernement pour décision à prendre. Afin que notre système universitaire retrouve son aura d'antan.

Un adage bien connu dit que la jeunesse est le fer de lance d'une nation. La crise que nous avons connue a été portée par cette frange de la population qui voit l'horizon bouché. Et pourtant, le Président du Faso a toujours porté un véritable amour pour sa jeunesse avec laquelle il a eu de grands rendez-vous fort appréciés à l'extérieur de nos frontières.

Le Gouvernement se donne pour ambition majeure de répondre aux défis de cette jeunesse par une politique volontariste d'emplois et de formation professionnelle.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Nous avons déjà entrepris des actions visant à promouvoir l'emploi des jeunes, tant en zone urbaine que rurale. Notre ambition dans les années à venir est la mise en œuvre du Programme Spécial de Création d'Emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE). L'objectif de ce programme est de ramener le niveau du taux de chômage de 2,4% à moins de 1% dans les trois prochaines années. Ce programme constitue un dispositif performant de création d'emplois, toute chose qui permettra de consolider la cohésion sociale, le dialogue et la paix, gages de tout développement économique et social.

Il est articulé autour de 05 axes composés d'actions ciblées pour chaque catégorie de jeunes (urbains, ruraux, jeunes diplômés) et pour les femmes.

l'axe 1 constitué d'actions en faveur des jeunes chômeurs diplômés du Supérieur (estimés en moyenne à 50 000 par an) a pour objectif, la réduction à moyen terme de 75 % du nombre de diplômés sans emplois. Cet axe sera opérationnalisé à partir de 2012 par : • la mise en stage à finalité d'emploi de 10 000 jeunes diplômés dans les entreprises ; • la formation en entrepreneuriat et l'insertion de 10 000 jeunes diplômés pour la promotion et l'auto-emploi ; • la

création d'emplois directs au profit de 1 000 jeunes diplômés auprès des institutions nationales et les collectivités décentralisées.

l'axe 2 constitué d'actions en faveur des jeunes déscolarisés et non scolarisés des grands centres urbains vise à contribuer à la réduction du taux de chômage urbain qui est de 9,3% à moins de 5% à moyen terme. La mise en œuvre de cet axe porte essentiellement sur l'opérationnalisation des programmes Haute Intensité de Mains d'œuvre (HIMO). Il portera prioritairement sur les communes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso où les taux de chômage des jeunes sont respectivement de 12,6% et 11,6%. Il permettra d'employer 11 000 jeunes dans ces villes (soit en moyenne 200 jeunes par secteur et par an).

l'axe 3 est consacré à la réduction du sous emploi des jeunes par le renforcement des capacités productives des jeunes ruraux. En effet, le milieu rural au Burkina Faso est caractérisé par un niveau de sous emploi élevé (26,7%). Cet axe contribuera à la réduction de ce taux de sous emploi à moins de 10%. Il sera mis en œuvre à partir de 2012 à travers : • la formation de 30 200 jeunes ruraux aux métiers agricoles (soit 100 jeunes en moyenne par commune rurale et par an) ; • le financement de 3 020 jeunes producteurs ruraux (soit 10 jeunes en moyenne par commune rurale et par an) pour la création d'entreprises agricoles.

l'axe 4 exclusivement consacré à l'autonomisation économique des femmes. En plus du fait qu'elles bénéficient des autres projets et programmes, cet axe en faveur de la frange féminine permettra de : • doter 3 510 groupements de femmes (soit 10 groupements par commune) en technologies de production ; • renforcer et étendre le programme plateforme multifonctionnelle à plusieurs communes rurales.

La mise en œuvre de ces actions permettra de générer 52 570 emplois en moyenne par an. Ce résultat, conjugué avec les efforts générateurs d'emplois, entrepris dans d'autres départements ministériels va contribuer de façon significative à la réduction du chômage et du sous emploi.

L'atteinte des objectifs du programme implique nécessairement l'amélioration de l'employabilité des jeunes. C'est le cas particulier du secteur des infrastructures et du désenclavement. Dans la réalisation de des projets d'infrastructures rurales, l'approche croissance pro-pauvres sera privilégiée. En effet le Gouvernement initiera et accentuera le recours aux travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) tant au niveau de la construction que de la maintenance des pistes.

Cette approche permettra non seulement de réaliser des infrastructures, mais aussi d'accroître le revenu des pauvres par la création d'emplois au profit des populations en particulier riveraines aux projets. Les conséquences immédiates de l'application de telles mesures sont la création d'une valeur ajoutée des projets pour les populations et la redistribution des richesses au niveau local. Ce qui contribue à la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, cette participation des populations aux travaux (de construction et de maintenance) permettra de les responsabiliser davantage sur la gestion du réseau routier.

Des réflexions sont déjà en cours en vue de l'identification et de la mise en place des mécanismes d'une telle approche en vue d'un démarrage des actions. Des questions pertinentes telles que le mode de contractualisation, l'identification des bénéficiaires, leurs formations et les couvertures géographiques devront être approfondies, certaines en relation avec les différents acteurs intéressés par le programme.

A l'instar du réseau « pistes rurales », l'extension de l'approche HIMO sera étendue aux travaux d'entretien du réseau routier classé dont une part non négligeable peut s'effectuer manuellement. En effet, jusque là, les travaux d'entretien courant des routes sont réalisés en entreprise par les méthodes classiques d'exécution de travaux. Malgré les moyens mécanisés utilisés, les résultats demeurent mitigés.

La formation professionnelle reste intimement liée à la création d'emplois et à l'amélioration des offres de service tant en ville qu'en milieu rural. Mon Gouvernement ambitionne de développer les compétences techniques et professionnelles des jeunes à travers un plan de généralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Ce plan de généralisation permettra ainsi une meilleure couverture du territoire par la

construction et l'équipement de centres de formation professionnelle dans tous les chefs-lieux de provinces pour la formation de techniciens moyens. De même, chaque chef-lieu de région sera doté d'un centre de formation professionnelle équipé pour la formation de techniciens supérieurs. Pour soutenir ce plan de généralisation de la formation professionnelle, le Gouvernement mettra en place un centre d'ingénierie de la formation.

Pour lutter contre le chômage à la base et mettre le système éducatif en ancrage avec le monde économique et les potentialités économiques nationales, le Gouvernement favorisera l'orientation vers la formation professionnelle des jeunes à tous les niveaux et ordres d'enseignement.

D'ores et déjà, le Gouvernement s'attèlera en 2012 à la réalisation de quatre centres de formation professionnelle équipés respectivement à Bogandé, Yako, Djibo et Pô. Quatre autres centres provinciaux sont prévus pour être réalisés dans les régions du Nord, du Sud-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est.

En outre, pour accroître l'offre de formation, le Gouvernement procédera dans les semaines à venir, à l'ouverture du Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré, du Centre d'évaluation et de formation professionnelle de Ouagadougou, du Lycée technique professionnel de Koudougou.

D'une capacité d'environ 4 000 places, le Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré permettra de former des techniciens de niveau moyen et supérieur et assurera le perfectionnement et la formation continue des travailleurs. Le Centre d'évaluation et de formation professionnelle de Ouagadougou permettra d'accueillir 1 000 apprenants par an dans une dizaine de filières pour la formation de techniciens moyens. Le Lycée technique professionnel de Koudougou est un établissement d'excellence ouvert sur les métiers émergents.

Par ailleurs, le Gouvernement procédera bientôt à la construction et l'équipement du Centre de formation professionnelle industrielle de Bobo-Dioulasso. Ce centre favorisera le rapprochement des structures de formations et les entreprises du bassin industriel des Hauts Bassins notamment le site industriel de Samandéni.

Toutes ces réalisations acquises grâce à la coopération avec la république de Chine Taïwan, traduisent la volonté du gouvernement d'accroître substantiellement à court et à moyen terme la formation professionnelle des jeunes. Ces centres de formation permettront de mettre du personnel qualifié et en quantité dans les régions. Toute chose qui constitue un préalable à l'édification d'une économie vraiment compétitive. L'objectif de réduction du chômage à travers ces actions, exige une synergie d'action des acteurs publics et privés et de l'ensemble des départements ministériels.

D'ores et déjà, je puis annoncer que le Gouvernement a inscrit dans le budget de 2012, une ligne de crédit de dix milliards de francs CFA en faveur de la création d'emplois dans notre pays. Cet effort sera renouvelé au moins à cette hauteur, durant les cinq années à venir. Nous pourrons compter sur nos partenaires techniques et financiers pour nous accompagner dans cette ambition.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La santé est au cœur des préoccupations de nos populations. Le Gouvernement a adopté en juillet 2011 la politique nationale de santé et son plan opérationnel. Nous augmenterons la part du budget à ce secteur pour améliorer la santé des Burkinabè et accroître l'espérance de vie. Il s'agira de renforcer le système de santé pour lui permettre de tirer les meilleurs résultats possibles des investissements dans la santé. Pour ce faire, le Gouvernement s'attachera à mettre en œuvre son programme de réforme du système de santé. Les principales actions concerneront :

la réalisation d'une prospective sanitaire en vue de mieux organiser le développement du système ;

le développement de services de santé intégrés à base communautaire et des ressources humaines pour la santé ;

*l'accroissement de l'offre de santé, notamment en milieu rural, en prenant en compte la médecine privée ;
l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires et de l'image des services de santé ;
la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, les maladies tropicales négligées, les maladies émergentes et réémergentes ;
la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre le VIH, le SIDA IST 2011-2015 ;
l'accroissement des capacités nationales de production des médicaments, en prenant en compte la pharmacopée traditionnelle ;
la promotion de la santé de la mère et de l'enfant ;
le renforcement du système national d'information sanitaire, y compris la recherche ;
l'amélioration de l'accessibilité financière aux soins de santé des groupes vulnérables.*

En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, la mise en œuvre de différentes réformes définies par le programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA), devra s'intensifier, en vue d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement. A cet effet, le Gouvernement veillera à :

*assurer le financement global du PN-AEPA, par la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des financements complémentaires ;
renforcer la capacité d'absorption du secteur par la mise en œuvre d'un plan de formation des communes, le regroupement des petites et moyennes entreprises, la généralisation de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain ;
accélérer la réalisation d'infrastructures AEPA, en intégrant dans les Plans communaux de développement, l'approvisionnement en eau potable et assainissement, la réalisation de nouvelles bornes-fontaines, de châteaux d'eau, de branchements particuliers et la construction de latrines publiques ;
impliquer les communes dans la réalisation du PN-AEPA et améliorer son dispositif de suivi-évaluation ;
stimuler la demande pour l'assainissement amélioré en milieu rural, en diffusant les instruments d'information, éducation et communication en matière d'eau potable et d'assainissement.*

Notre ambition en matière hydraulique sera incomplète si nous n'améliorons pas substantiellement l'accès des populations à l'eau potable en quantité et en qualité. En la matière, le Gouvernement ambitionne :

atteindre en 2015 un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 76% contre 56,6% en 2010 ; atteindre en milieu urbain un taux d'accès à l'eau potable se situant à 87% contre 75% en 2010 ; créer par la même occasion des opportunités d'emplois (24 000) dans le secteur de l'eau potable.

Le Gouvernement s'attèlera surtout à corriger les disparités d'accès à l'eau potable entre régions et milieux de résidence que les statistiques ne révèlent pas souvent.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

IV. L'intégration des thématiques émergentes dans les stratégies de développement

La protection sociale demeurera la pierre d'angle de la stratégie gouvernementale en matière de développement. Le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de protection sociale fondée sur la consolidation du tissu de solidarité communautaire.

En tous les cas, le Gouvernement privilégiera les actions prioritaires ci-après :

*examiner la couverture, l'impact, le coût et le ciblage des programmes existants, en vue de consolider et de renforcer les différents systèmes mis en place ;
bâtir un socle de protection sociale, en vue de permettre un accès universel à des transferts monétaires et services sociaux essentiels ;
organiser une consultation nationale avec tous les acteurs concernés sur la question de protection sociale et des meilleurs dispositifs pour la solidarité nationale, en vue de dégager*

une nouvelle politique claire inscrite dans une vision temporelle pour promouvoir des systèmes viables et durables ;
adopter et mettre en œuvre un dispositif national de protection sociale. Dans ce sens, il sera créé un observatoire national de solidarité et la construction de cinq auberges de solidarité à partir de 2012. Au plan juridique, nous soumettrons au Parlement un projet de loi sur la protection des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap ;
développer des mécanismes et dispositifs financiers de solidarité nationale à travers un fonds national. Ce dispositif servira principalement, à venir en aide aux groupes vulnérables et aux groupes sociospécifiques, en cas de crise ou catastrophe ;
mettre en place un régime spécial pour les plus pauvres (indigents) ;
mettre en place un système national d'assurance maladie, dans les 3 années à venir ;
assurer l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
mettre en œuvre une politique de redistribution des revenus mieux ciblés, grâce à l'utilisation des techniques de filets sociaux en direction des pauvres ou des personnes vulnérables à la pauvreté et aux chocs ;
adopter une cartographie nationale des zones à risque de catastrophes naturelles et d'un système d'alerte précoce assorti d'un plan de suivi/contrôle ;
mettre en place un fonds national de prévention des catastrophes (FNPC).

Les aspects sociaux du développement occupent une place prépondérante dans la détermination des performances du développement humain durable. Il convient d'avoir une vision claire de l'ensemble des préoccupations sociales afin d'y apporter des solutions idoines qui s'inscrivent dans la durabilité. La mise en place d'un socle de protection sociale pour tous les Burkinabè sans exclusivité constitue un élément majeur de sécurité humaine. Les actions prioritaires du secteur de l'action sociale pour les prochaines années se focaliseront sur cet aspect essentiel pour la sauvegarde de l'équité, de la justice sociale et de la paix.

Le Burkina Faso a fait un grand pas en adoptant le 8 juillet 2009 la Politique nationale genre en tant que cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs en faveur de l'équité entre les différents groupes sociaux et de l'égalité entre les sexes. La vision de ladite politique telle que formulée, l'exprime à suffisance : « une société débarrassée de toutes les formes d'inégalité et d'iniquité de genre, et qui assure à l'ensemble des citoyens et citoyennes les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ». L'ambition du Gouvernement dans ce domaine consistera à la réussite de la mise en œuvre de cette politique et cela se traduira à terme par :

l'amélioration de l'image de la femme et la sensibilisation de l'opinion publique sur les inégalités dont sont victimes les femmes ;
l'éradication des pratiques socioculturelles avilissantes pour les femmes, le recensement et la valorisation des conceptions culturelles et pratiques traditionnelles favorables à l'épanouissement de la femme ;
la promotion des droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement ;
l'adoption de politiques économiques et de stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté ;
la capitalisation des acquis du suivi-évaluation et la consolidation des actions de veille sur la promotion de la femme ;
la réduction des disparités du genre dans le système éducatif ;
l'amélioration de l'accès aux ressources de manière équitable de tous les Burkinabè, hommes et femmes ;
l'accès équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision ;
l'amélioration de l'accès des femmes aux postes électifs et nominatifs ;
une plus grande vulgarisation et appropriation de cette politique afin d'influencer positivement les autres politiques publiques ;
l'application effective des textes législatifs et réglementaires contre toute forme de

discrimination ;

la création des fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le fait urbain est aujourd'hui un phénomène irréversible. Les différentes prévisions démographiques indiquent une forte poussée dans les agglomérations urbaines. En 2015, les villes compteront plus de 50% de la population mondiale.

Avec un taux d'urbanisation d'environ 23% en 2006 contre 6% en 1975, le Burkina Faso connaît une urbanisation galopante. Au rythme actuel d'évolution du taux d'urbanisation, 4 points de pourcentage tous les huit ans, il atteindra 40% à l'horizon 2030. Des villes telles que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso compteraient respectivement plus de 5 millions et plus de 2 millions d'habitants.

La croissance spontanée et non maîtrisée de nos villes va engendrer inmanquablement des travers sociaux et environnementaux préjudiciables au développement harmonieux de l'ensemble du pays, les inondations devenues récurrentes dans les centres urbains le prouvent à suffisance.

Les principaux défis auxquels le Gouvernement devra faire face les années à venir sont :

l'urbanisation déséquilibrée sur l'ensemble du territoire ;

l'accélération du taux d'urbanisation ;

la faiblesse de l'armature urbaine ;

la faible articulation entre la planification urbaine et l'aménagement du territoire ;

l'absence de rigueur dans l'application des documents d'urbanisme ;

l'insuffisance et/ou le problème de rentabilisation des infrastructures et équipements (écoles, centres de santé, forages etc.) compte tenu du caractère dispersé de l'habitat en milieu rural ;

le développement de l'insécurité urbaine, du chômage et des violences sociales.

Dans cette perspective, les actions gouvernementales consisteront :

en matière d'urbanisation à :

- faire des villes du Burkina Faso de véritables pôles de développement par la consolidation de l'armature urbaine. Les travaux de drainage du parc urbain Bangr-weogo d'un coût global de 6,1 milliards de FCFA, lancés récemment participent à cette consolidation et dotera la ville de Ouagadougou d'un exutoire approprié des eaux de pluie ;*

- assurer une meilleure maîtrise du foncier urbain. Le Gouvernement prendra prochainement des mesures énergiques pour inciter la viabilisation effective de la ZACA à Ouagadougou ;*

- lutter contre la pauvreté urbaine ;*

- intégrer les changements climatiques dans les processus d'édification des villes ;*

- initier le processus de création d'un véritable pouvoir d'agglomération à Ouagadougou.*

en matière de logements décentes à :

- promouvoir le partenariat public privé pour la production des logements accessibles ;*

- la poursuite et le recadrage du programme de construction de 10 000 logements sociaux dont le rythme d'exécution demeure faible.*

Il importe de relever que pour assurer plus de cohérence à l'ensemble de ces actions, le Gouvernement s'attèlera à la mise au point des instruments suivants :

les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme pour les communes urbaines ;

les plans d'occupation des sols (POS) ;

les systèmes d'informations foncières (SIF) ;

et les systèmes d'informations urbaines (SIU).

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Les sports et loisirs constituent aujourd'hui des enjeux éminemment politique, social et économique. Sur le plan politique, ils sont de réels vecteurs de rapprochement des peuples et d'intégration régionale. Sur le plan social, ils contribuent au bien-être et renforcent la cohésion sociale. Sur le plan économique ils se positionnent comme de véritables industries génératrices d'emplois et de devises. Nous n'avons d'autres alternatives que de nous inscrire résolument dans cette vision. C'est pourquoi, la politique gouvernementale visera à :

assurer la participation du Burkina Faso à toutes les compétitions continentales et internationales ;
 renforcer le leadership du pays dans l'organisation de compétitions telles que le tour du Faso ;
 favoriser la création de centres de formation dans diverses disciplines (Football, cyclisme, boxe, sport de mains) ;
 élaborer une stratégie de placement et de suivi des sportifs talentueux ;
 généraliser le sport pour tous au sein des services publics ;
 promouvoir les pratiques sportives adaptées en faveur des personnes handicapées dans l'optique de leur intégration sociale et du respect de leurs droits humains ;
 mobiliser des ressources financières en appui au budget national à travers le développement de partenariats et la recherche de financements additionnels en renforçant les capacités du Fonds National de Promotion du Sport et des Loisirs (FNPSL) ;
 renforcer le contrôle pour une gestion rigoureuse et transparente au sein des fédérations sportives par la mise en application effective des contrats d'objectifs ;
 reformuler le « projet un village, une équipe sportive » (PVES) pour prendre en compte les exigences de mise en œuvre des politiques nationales des sports et des loisirs ;
 accentuer la formation des cadres techniques pour l'encadrement des sportifs ;
 assurer le développement de la relève à travers le renforcement de l'organisation des compétitions de l'Union des sports scolaire et universitaire (USSU-BF) et la création de structures d'accueil et de formation des jeunes talents ;
 construire des infrastructures sportives (stades de Diébougou, Gaoua, Kaya, Manga et Banfora et plateaux omnisports à Gaoua, Dédougou et Koudougou).
 Dans ce domaine, il convient de mettre en exergue :
 le projet de construction de 05 terrains en gazon synthétique dans 05 villes différentes du pays ;
 la construction d'une piscine olympique à Ouagadougou ;
 la création d'un centre médicosportif à l'INJEPS ;
 la création d'un centre sport-études à Ziniaré ;
 la réalisation d'un boudrome international à Ouagadougou.
 renforcer les capacités de gouvernance du secteur des sports et loisirs.
 Sur le plan pédagogique, le dossier de l'universitarisation de l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et des sports (INJEPS) constitue l'axe principal d'action. Cette universitarisation débouchera sur la réforme des curricula.
 Dans le cadre de la mise en œuvre du plaidoyer en faveur des loisirs, l'action phare sera l'organisation d'une journée nationale des loisirs. Il s'agit d'une journée d'information et de sensibilisation sur les bienfaits du loisir (rôles social, économique, éducationnel).
 Pour la mise en œuvre du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités, le Gouvernement apportera un appui aux régions pour l'élaboration de stratégies régionales de promotion des loisirs et de développement du sport.
 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,
 « Dans la vie, il y a deux catégories d'individus : ceux, qui regardent le monde tel qu'il est et se demandent pourquoi. Ceux qui imaginent le monde tel qu'il devrait être et se disent pourquoi pas ? » écrivait Georges Bernard SHAW. Le développement durable n'est autre chose que la synthèse de ces deux perceptions. Il est un processus dynamique conduisant à l'amélioration du bien-être des humains. L'activité économique et le bien-être matériel demeurent essentiels mais la préservation de l'environnement, l'intégrité culturelle, l'égalité selon le genre, la dynamique démographique qui en assurent la durabilité, le sont tout autant. Les pluies diluviennes du 1er septembre 2009 et ses catastrophes qui ont marqué au plus profond notre conscience, montrent bien que les changements climatiques sont devenus une préoccupation à considérer en tant que composante essentielle de notre stratégie de développement. Dans cette perspective, le Gouvernement accordera la plus grande priorité à la mise en œuvre de la politique nationale d'environnement, à l'adoption d'un cadre normatif de la stratégie nationale de développement durable, à la création d'une structure d'administration et de management du développement durable en collaboration avec la société

*civile et le secteur privé. La finalité de toutes ces actions est d'aboutir à :
l'atténuation de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement ;
l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques ;
la réalisation des aménagements paysagers et fauniques ;
le renforcement de la gouvernance environnementale et des capacités des acteurs ;
la promotion des énergies de substitution et renouvelables, des techniques et technologies
d'économie d'énergie ;
la promotion de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté ;
la promotion de la recherche environnementale.*

Au-delà de la préservation et de la gestion des ressources naturelles, le développement durable, c'est aussi l'élargissement des opportunités d'accès des populations aux ressources et aux facteurs de bien-être dans l'équité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

La maîtrise de la croissance démographique est un enjeu de grande portée si l'on veut créer les conditions d'une croissance accélérée et de qualité. A cet effet et pour les années à venir, le Gouvernement mettra l'accent sur :

l'opérationnalisation de la politique nationale de population révisée ;

le renforcement des capacités des acteurs à la prise en compte des données de population dans les politiques publiques ;

le renforcement de la production statistique dans les domaines de l'éducation, de la santé, la migration, le chômage, etc. ;

La dynamique de population a naturellement un lien étroit avec la problématique d'aménagement du territoire et d'occupation de l'espace. Sur ce terrain, le Gouvernement a enregistré des avancées bien perceptibles. Toutefois, l'option pour la mise en œuvre des pôles de croissance et de compétitivité ainsi que des zones économiques spéciales, requiert au Gouvernement :

la finalisation et l'opérationnalisation du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ;

l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) ;

la mise en place des fonds d'opérationnalisation du SNAT.

l'élaboration d'outils méthodologiques pour accompagner le développement régional et local.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Planifier le développement : illusion ou réalité ? Cette interrogation du développementaliste français bien connu Christian COMELIAU, traduit bien le scepticisme qui s'est développé autour des vertus de la planification au plus fort des programmes d'ajustement structurel.

Au Burkina Faso, le réalisme a prédominé et s'est traduit par la recherche d'une meilleure conciliation entre les préoccupations de court, moyen et long termes. Cette nouvelle façon de voir la gestion du développement a abouti à :

l'élaboration de la lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) pour la décennie 1995-2005 ;

la réalisation de l'étude prospective « Burkina 2025 » ;

l'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;

l'adoption de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), pour la période 2011-2015 ;

l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques sectorielles ;

l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT).

J'insiste sur ces instruments établis dans un cadre cohérent et hiérarchisé et suivant une démarche participative dont notre pays a une grande réputation, pour dire combien le Gouvernement demeure attaché à ce mode opératoire de conduite du changement qui, selon Gaston BERGER, c'est regarder l'avenir bouleverser le présent. A ce sujet, notre regard se veut actif.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Je sais que vous vous demandez déjà quel est le coût total de la mise en œuvre de ce programme gouvernemental ? Comment sera-t-il financé ? Si une évaluation exhaustive n'est pas encore faite, je peux vous garantir que l'ensemble des actions énumérées ne sortent pas de l'évaluation de la SCADD. La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) principal bras - ouvrier de l'action gouvernementale dans la perspective de la mise en œuvre du programme politique du Président du Faso « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent » coûtera globalement 7 496,2 milliards de FCFA (hors charge de la dette), soit un coût annuel moyen de 1 499,24 milliards de FCFA contre une capacité nationale annuelle moyenne de financement de 949,48 milliards de FCFA.

Le coût global des investissements s'élève à 4 238,5 milliards de FCFA (56,5%), soit 847,7 milliards FCFA par an sur la période 2011-2015. Quant aux charges de fonctionnement, elles sont estimées à 3 258,7 milliards de FCFA, soit 651,54 milliards de FCFA par an, représentant 43,5% du coût de financement de la SCADD.

Le financement de la stratégie sera assuré à 63,3% sur les ressources propres du budget et à 34,5%, sur ressources extérieures. Il en ressort un gap additionnel estimé à 2,2% du coût global de la stratégie. Ce gap sera couvert par la mobilisation de l'épargne nationale et sous-régionale y compris celle des Burkinabè de l'extérieur. Une telle ambition d'inversion de la tendance de prise en charge de notre processus de développement exige de nous une stratégie cohérente et efficace de mobilisation et d'utilisation des ressources internes et externes. Ainsi, au-delà de notre détermination d'atteindre la norme communautaire de 17% de pression fiscale, les actions prioritaires ci-après seront mises en œuvre en matière de gestion des finances publiques :

le renforcement de l'approche « Unités de Recouvrement » ;

la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie globale de réforme de la politique fiscale visant à créer un environnement favorable au climat des affaires ;

la réforme du dispositif fiscal et douanier facteur de l'augmentation de la part contributive du secteur minier à l'économie nationale ;

l'exploration de nouvelles pistes pour accroître l'assiette fiscale sans qu'elle ne pèse sur le portefeuille des ménages et des entreprises ;

la poursuite de l'implantation du budget programme qui sera effectif pour l'ensemble des ministères à l'horizon 2015.

Par ailleurs, pour relever le défi d'une croissance robuste respectueuse des principes du développement durable, le Gouvernement renforcera les mesures déjà entreprises dans le cadre de la promotion des valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans la gestion des affaires publiques. Dans ce sens, les actions de contrôle, de lutte contre la fraude, le faux et la corruption seront renforcées à travers :

la finalisation et l'opérationnalisation de la stratégie globale de lutte contre la fraude ;

la mise en place d'un fonds national de lutte contre la fraude ;

la rationalisation du contrôle financier et son orientation sur les résultats ;

la poursuite du renforcement des structures et institutions de contrôle et la rationalisation de leurs interventions ;

la poursuite de la mise en œuvre du processus de validation de l'initiative pour la transparence des industries extractives en vue de l'obtention du statut de « Pays conforme » par le Burkina Faso ;

la mise en place du système ORBUS dans le cadre de la modernisation des procédures de dédouanement ;

la mise en place d'un système de suivi de l'abus des procédures dérogatoires en matière de dépenses publiques ;

la recherche de la qualité de la dépense, orientée résultats terrain ;

des réformes permettant de faire de l'administration des finances un véritable outil de développement.

La diversification des sources de financement de l'économie et l'optimisation de la

mobilisation des ressources budgétaires constituent un facteur permettant au Gouvernement de répondre aux besoins de financement du développement. De ce fait, les enjeux et défis du développement qui découlent de la mise en œuvre de la SCADD ont conduit le Gouvernement, en relation avec les PTF, à aller vers une stratégie nationale de mobilisation des ressources (SN-MR). Cette stratégie constituera l'instrument de référence dans le financement du développement durable du Burkina Faso. Il reste entendu que le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'action national sur l'efficacité de l'aide (PANEA).

En tout état de cause, pour renforcer l'adhésion de l'ensemble des partenaires au développement à la SCADD, il sera organisé en février – mars 2012 à Paris, une table ronde générale des Bailleurs de fonds du Burkina Faso. Notre capacité à concrétiser la mise en œuvre de ce programme repose naturellement sur la solidité des fondamentaux de notre économie et de la maîtrise de la gestion du budget national. Je salue les performances reconnues de la bonne gestion générale du budget de l'Etat. La mise en œuvre de la stratégie et la politique sectorielle des finances publiques est une source de satisfaction. Des initiatives en concertation avec nos partenaires techniques et financiers seront prises pour renforcer les capacités en ressources humaines du secteur des finances, les mettre en phase avec notre politique de développement axée sur des résultats tant sur le plan de la quantité que de la qualité.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

V. Le renforcement de la coopération internationale, de l'intégration régionale, de la réhabilitation et du rayonnement de l'image du Burkina Faso et son leadership mondial
Abordant le dernier pôle de concentration de l'action gouvernementale, le renforcement de la coopération internationale, c'est avec une réelle et légitime fierté que je relève que depuis quelques années, le Burkina Faso a considérablement élargi le cercle de ses amis. Cela est l'aboutissement d'une politique d'ouverture de notre pays mais également de l'engagement des plus hautes autorités à intensifier la contribution du Burkina Faso au processus d'intégration sous-régionale et régionale ainsi que son implication constante dans le règlement des conflits en Afrique et dans le monde.

Pour poursuivre cette mission, le Gouvernement orientera ses actions vers :
le renforcement de la participation du Burkina Faso dans les grandes instances internationales ;

une contribution plus accrue à la stabilité politique de la sous-région ;

une participation plus active du Burkina Faso aux opérations de maintien de la paix ;

la poursuite des efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationale ;

la promotion de l'intégration régionale par un soutien manifeste aux projets intégrateurs tout en veillant au respect de nos engagements au niveau des différents organes d'intégration ;

l'appui à la résolution des crises majeures ainsi que la lutte contre la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes et des drogues ;

la promotion de l'image du Burkina Faso sur le plan international.

Les effets conjugués de la mondialisation et des crises économiques et financières récurrentes avec leur répercussion sur le plan national, nous amènent à envisager des réformes au niveau institutionnel pour engager davantage et efficacement la politique étrangère du pays dans la recherche de solutions aux questions de développement du Burkina Faso. Ces réformes concernent aussi bien l'élaboration et l'adoption de textes, les outils juridiques de mise en œuvre de la politique étrangère du Burkina Faso, que le redéploiement de notre couverture diplomatique afin de toucher de nouveaux acteurs ou de renforcer notre coopération en tenant compte des enjeux nationaux de développement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Un penseur contemporain, Roger Martin du GARD écrivait, je cite : « Quand la vérité est libre et l'erreur aussi, ce n'est pas l'erreur qui triomphe » ; fin de citation. Tout comme disait Elberth HUBBARD « La plus grande peur que puisse faire un homme est d'avoir peur d'en faire une ».

Au terme de cette déclaration de politique générale, je voudrais reconnaître avec humilité l'ampleur de la tâche qui est d'abord celle de l'équipe gouvernementale que j'ai le privilège de conduire. Nous avons conscience que des erreurs d'appréciation peuvent apparaître dans la mise en œuvre de la politique générale du gouvernement. Des insuffisances apparaîtront. Des prévisions pourraient être faussées. Des échecs peuvent survenir. Mais notre ambition et la foi en notre capacité à relever les défis restent intactes. Car, chaque fois qu'il le faudra, nous reconnaitrons nos erreurs et nous nous remettrons à la tâche. Cette tâche, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est aussi la vôtre car l'ensemble du Gouvernement compte sur votre totale complicité pour la réussir.

Cette tâche, c'est enfin celle de tout le peuple burkinabé qui, le 21 novembre 2010, a manifesté sa totale adhésion au programme politique du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent ».

Ce vaste chantier, je le sais aussi bénéficiera du soutien renouvelé de nos partenaires au développement. Je voudrais du haut de cette tribune leur exprimer ma sincère gratitude.

A tous les Burkinabè, hommes et femmes, jeunes et vieux, le Burkina émergent, c'est une ambition commune, et c'est bien ensemble que nous la réussirons.

Je connais aussi vos exigences : il s'agit essentiellement de la transparence dans l'utilisation des ressources publiques et de l'obligation de vous rendre compte régulièrement.

Je voudrais ici prendre l'engagement solennel d'y veiller. Le Gouvernement répondra sans faux fuyant à chaque fois qu'il sera interpellé par votre auguste assemblée.

La grande qualité de l'avenir c'est d'être perpétuellement surprenant, écrivait Jean Claude CARRIERE. Les Burkinabè unis ont la capacité de dompter leur processus de développement pour l'émergence. Le développement de ce pays a toujours été une histoire de défis contre une nature qui ne nous a pas à priori gâtés. Les progrès réalisés ces deux dernières décennies sous la direction du Président Blaise COMPAORE ne relèvent pas d'une vue de l'esprit. Ils sont le fruit de l'audace et de la foi en la capacité des Burkinabè à surmonter les obstacles, à bâtir et à innover.

Si nous ne faisons pas preuve d'audace et de conviction, nous trouverons toujours des raisons de ne pas agir ou de reculer devant l'adversité. Alors, osons agir pour « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent ».

Que Dieu bénisse notre beau pays.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.